

**INTEGRATION REGIONALE OUEST-AFRICAINE : IMPLICATIONS POUR
L'INDUSTRIE TEXTILE DE LA REGION DE LA CEDEAO**

Communication préparé par Charles Krakoff
Pour l'USAID dans le cadre du Séminaire Régional d'intégration
du 23 au 24 octobre 2002
à Accra, Ghana

La communication suivante a été réalisée grâce à l'appui financier de
L'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID),
Programme Régional pour l'Afrique de l'Ouest

1. INTRODUCTION

Le régime de commerce gouvernant la production textile et vestimentaire au cours des 30 dernières années subit actuellement de profonds changements qui ont la tendance de transformer les perspectives d'avenir des producteurs textiles et vestimentaires dans le monde entier. Les effets seront plus sentis dans les pays en développement et tout particulièrement dans les pays les moins développés cherchant à travers le développement de leurs industries textiles et vestimentaires des débouchés sur le marché et par conséquent, atteindre une plus grande prospérité. La position est très précaire pour la plupart des pays ouest-africains qui viennent d'annoncer leur arrivée sur le marché textile et vestimentaire au plan mondial. Les changements qu'apportera l'abolition du « Multifibre Arrangement » (MFA) en 1994, ainsi que l'expiration en 2004 de l'Accord sur les textiles et l'habillement qui l'a remplacé, peuvent être considérés comme les plus profonds. L'abolition du système des quotas à la fin de 2004 apportera des changements fondamentaux dans les tendances de commerce et d'investissement entre les nations productrices et consommatrices qui présentent de grands risques aux pays avec des industries qui ne viennent que de démarrer et ne contribuent qu'une part insignifiante aux grands marchés mondiaux de production textile et vestimentaire.

Bien que ce rapport fasse mention des textiles et des vêtements, il est important de noter que l'accent est exclusivement mis sur l'habillement par rapport aux textiles, c'est-à-dire le tissu et le fil de coton. Les Etats-Unis et l'Europe ont importé dans l'ensemble \$200 millions de textiles d'Afrique sub-saharienne en 2001, ou bien 10% de la valeur de leurs importations vestimentaires de la région¹. A l'exception de l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, peu de pays africains sub-sahariens font une production textile orientée vers l'exportation. Néanmoins, l'Afrique et, tout particulièrement, l'Afrique de l'Ouest ont le potentiel de devenir des exportateurs significatifs du tissu et du fil de coton. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale produisent dans l'ensemble à peu près 15% du coton mondial (dont 10% de la seule région de la CEDEAO), mais 90% de ces exportations sont sous forme de tissu ouaté. La plupart des observations faites dans ce rapport, particulièrement sur les impacts potentiels d'une plus grande intégration régionale, s'appliquent également à toutes les formes de production textile et vestimentaire pour les exportations.

La récente accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par la Chine promet d'accroître la domination chinoise dans le secteur textile et vestimentaire où elle est déjà connue comme la plus grande exportatrice. La combinaison par la Chine des facteurs comme les coûts bas de la main-d'œuvre, les grandes économies d'échelle et l'intégration actuelle aux chaînes globales d'approvisionnement représente un formidable ensemble d'avantages par rapport aux économies ouest-africaines, individuellement ou collectivement.

Ces risques doivent être pesés contre les nouvelles opportunités significatives parmi lesquelles figurent la promulgation de l'AGO (l'Acte pour la croissance et l'opportunité d'Afrique) en 2000 et son expansion en septembre 2002 (connu sous le nom de

¹ Organisation Mondiale du Commerce, 2002 Statistiques Commerciales de 2002.

l' « AGOA II »), pourraient être les opportunités les plus importantes. Les relations commerciales existant déjà avec l'Union Européenne et de nouveaux développements sur le marché européen et ses relations avec les pays en développement représentent aussi des opportunités substantielles aux producteurs ouest-africains du textile et de l'habillement pour augmenter leur production et leurs exportations. Les marchés de l'UE et des Etats-Unis importent dans l'ensemble environ 60% des exportations mondiales de textile et d'habillement et représentent les principaux marchés actuels et les futurs marchés pour les producteurs textiles et vestimentaires des pays en développement, y compris ceux de l'Afrique de l'Ouest.

Bien qu'il soit paradoxal, les mesures protectionnistes promulguées par les Etats-Unis et l'Europe ont constitué la principale opportunité pour les pays en développement d'établir des industries textiles et vestimentaires viables. Les quotas d'importations imposés individuellement à chaque pays par les pays développés ont amené l'industrie textile globale à devenir plus créative dans sa recherche de nouveaux moyens pour accéder aux principaux marchés. Au lieu d'installer la chaîne de production là où les facteurs de production sont favorables (la main d'œuvre, l'infrastructure, la géographie, le capital) l'industrie est obligée d'investir dans des pays dont le principal avantage, voire l'unique avantage, est d'avoir en leur possession des quotas non utilisés ainsi que l'avantage de tarifs préférentiels. Les facteurs normaux constituant une source de motivation à une entreprise pour faire installer une usine dans un pays donné (la main d'œuvre et l'infrastructure aussi bien que la proximité aux marchés, la stabilité politique et économique et les environnements légaux et réglementaires favorables) dans le cas du textile et de l'habillement, n'occupent pas une position de premier plan dans cette importante quête d'accès aux marchés. Comment expliquer l'émergence de Myanmar dans les années 1990 comme un grand exportateur d'habillement ou bien celle d'une entreprise indienne basée à Hong Kong qui était, pendant un moment vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, l'un des plus grands fournisseurs de tenues de ski au marché canadien en provenance d'une usine installée à Sharjah dont la main-d'œuvre était indienne? La popularité, au cours des années 1980 et 1990, de la ramie, une plante de fibre jusqu'alors inconnue et qu'on pouvait incorporer dans des vêtements tricotés, constituait une autre réponse ingénieuse aux limitations de quotas sur les vêtements confectionnés avec davantage de fibres traditionnelles.

Malgré certaines absurdités qui ont caractérisé la recherche d'accès aux marchés, beaucoup de pays se sont bien acquittés et sont véritablement devenus des producteurs compétitifs. Le Bangladesh, le Sri Lanka et l'île Maurice ne constituent que quelques exemples des pays qui ont tiré des bénéfices économiques durables de ce qui avait commencé comme un ensemble temporaire d'avantages plein de distorsions. La sophistication des producteurs, des acheteurs et des intermédiaires s'est accrue de manière exponentielle au fur et à mesure que les entreprises développaient des chaînes complexes de production et d'approvisionnement pour leur permettre de profiter de l'ensemble complexe de réglementations régissant le commerce international du textile et de l'habillement.

L'avènement des accords sur le commerce préférentiel bilatéral et multilatéral entre les Etats-Unis et l'Europe d'une part, et les pays en développement sur le plan individuel ou en groupes régionaux d'autre part, a conduit à la création d'un ensemble d'opportunités aux pays en développement pour leur permettre de jouer le jeu. La Convention de Lomé, plus tard remplacée par l'Accord de Cotonou entre l'Union Européenne et les pays en voie de développement d'Afrique, les pays des Caraïbes et du Pacifique (les pays de l'ACP), était l'un des premiers accords de ce genre permettant l'accès libre aux marchés de l'UE sans quotas et avec une exemption de droits de douanes pour une série de produits, y compris plusieurs catégories de textiles et de vêtements. Pendant un certain moment, la Convention de Lomé et le Système généralisé de préférences(GSP), permettant des réductions substantielles de droits sur les exportations de beaucoup de pays en développement vers les Etats-Unis, étaient les concessions majeures accordées par les principaux marchés de l'habillement aux pays en développement. Cependant, au cours des 15 dernières années, les Etats-Unis ont établi les accords de commerce préférentiel avec un grand nombre de pays et de régions, à savoir, l'Initiative du Bassin des Caraïbes (CBI), l'Accord de libre échange nord américain(ALENA), l'Accord de libre échange d'Israël, les Zones industrielles émergentes (impliquant actuellement Israël et la Jordanie mais qui vont bientôt, séparément, couvrir la Turquie), et l'AGOA I et II. L'Union européenne, de sa part, a étendu ses concessions commerciales aux pays nord-africains, aux économies transitionnelles de l'Europe de l'Est et du Centre ainsi que la Turquie.

L'AGOA représente l'opportunité la plus grande et la plus nouvelle pour les pays africains de devenir des acteurs compétitifs dans l'industrie textile et vestimentaire globale. Avec des avantages potentiels dont profitent 35 pays en Afrique et qui comprennent un accès au marché sans quotas et avec une exemption de droits de douanes pour la plupart des produits textiles destinés au marché américain, l'AGOA a initialement offert le potentiel à l'Afrique pour accroître ses exportations textiles aux Etats-Unis à peu près dix fois sur une période de huit ans, allant d'un chiffre d'affaires de moins de \$1 milliard à un chiffre de plus de \$4 milliards par an. Les améliorations apportées à l'AGOA II en septembre 2002 a fait accroître la capacité de la plupart des pays qualifiés sous l'AGOA de s'approvisionner en tissu et en fil de coton partout dans le monde, y compris l'Asie, tout en doublant aussi l'ensemble des capitaux sur les importations exemptées de droits de douanes provenant de la région de 3,5% à 7% du total des importations américaines de vêtements.

Bien que l'AGOA soit important et que plusieurs pays et entreprises en Afrique ont déjà commencé à en bénéficier, il n'est pas une panacée en soi. Depuis que l'AGOA a été suggéré, il a été considéré, dans une large mesure, comme une opportunité offerte aux pays africains de développer leurs industries textiles et de s'établir d'avance dans le marché américain avant l'abolition des quotas à l'expiration de l'ATC à la fin de l'année 2004. Bien que l'exemption de droits de douanes sous l'AGOA continue jusqu'en 2008, tout en ayant une forte chance d'être renouvelée, les opportunités et les dispositions offertes par les quotas ne signifieront plus rien quand les quotas ne s'appliqueront plus à aucun pays. Ainsi, de telles dispositions sur le textile sous l'AGOA avaient de fortes chances d'être bénéfiques aux pays ayant une industrie textile bien établie et capable

d'attirer de nouveaux investissements, de faire augmenter la production et d'accroître rapidement la part du marché. Mais la fenêtre d'opportunité de trois ans, au cours de laquelle tout pays qualifié sous l'AGOA pourrait attirer de nouveaux investissements, comme d'habitude, est un potentiel offert à d'autres pays pour participer au jeu, étant vivement encouragés par la recherche des marchés sans quotas. Après s'être établi dans le marché américain au cours de cette période, et tout en ayant commencé à développer une industrie textile compétitive, ces pays pourraient alors développer davantage et accroître leur compétitivité globale comme les dispositions d'exemption de droits de douanes leur accordaient un avantage plus durable. Les pays africains pourraient, de façon idéale, se servir de l'AGOA pour bien se positionner et rester compétitifs même si la structure du commerce textile global changeait afin d'utiliser les bénéfices réalisés de l'AGOA pour conquérir également une plus grande part du marché européen de l'habillement.

Des changements dans le secteur corroborent les faits soulignés ci-dessus. Bien que la mise en œuvre de l'AGOA n'ait pas commencé en vigueur avant le deuxième trimestre de 2001, et malgré une récession et une baisse générale dans les importations vestimentaires des Etats-Unis, les exportations sub-sahariennes de vêtements vers les Etats-Unis se sont accrues de 25% pour atteindre à peu près \$1 milliard. Pendant la même période, les exportations mexicaines vers les Etats-Unis ont régressé de 10% et les exportations CBI ont aussi diminué par 2,2%.^{2 3} Les importations américaines de ⁴vêtements d'Afrique sub-saharienne au cours des six premiers mois de 2002 ont augmenté d'environ 21% par rapport aux six premiers mois de 2001 . Presque \$500 millions sous forme de nouveaux investissements ont été annoncés dans le cadre de l'AGOA avec une prévision de la création d'environ 100 000 nouveaux emplois ⁵.

D'une manière frappante, presque tous ces nouveaux investissements ont eu lieu en Afrique orientale et australe, particulièrement au Kenya, en Namibie, au Lesotho, à l'île Maurice, au Malawi, au Swaziland et à l'Ouganda. La région de la CEDEAO n'a accueilli qu'un seul investissement significatif, une usine de \$30 millions pour le Sénégal. En fait, parmi les vingt pays qui avaient été certifiés comme étant qualifiés pour bénéficier des dispositions prises en ce qui concerne le textile et l'habillement sous l'AGOA, il n'y en avait que trois, à compter de septembre 2002, qui appartenaient à la CEDEAO – le Ghana, le Sénégal et le Cap Vert. Même parmi les trois, le premier qui est le Ghana n'a été certifié qu'en mars 2002. Ainsi, l'Afrique de l'ouest a, en réalité, raté les avantages de la première année de l'AGOA portant sur le textile et l'habillement. Avec les deux ans qui restent avant l'expiration du système de quotas, la région détient une plus petite fenêtre d'opportunité que la plupart du reste d'Afrique sub-saharienne, en particulier les groupements de COMESA et de SADC.

²² Textiles Intelligence, le 6 juin 2002, d'autres sources indiquent une hausse de 28% ou même 32%

^{3 2°} Rapport Annuel Global sur la Politique de Commerce et d'Investissement des E.U. envers l'Afrique Subsaharienne et la mise en œuvre de la Loi portant création de m'AGOA, Département d'Etat du Commerce, mai 2002. Le Rapport du Président présenté au Congrès a indiqué que les importations des vêtements en provenance de ASS s'est accrue de 28% en 2001, soit 1,6% ou dépassant \$1 milliard des importations totales des Etats Unis.

⁴ Donn2es de la Commission Internationale de Commerce des Etats Unis

^{5 2°} Rapport Annuel Global

De même, parmi les 15 membres de la CEDEAO, il y en a quatre (le Burkina Faso, la Gambie, le Liberia et le Togo) qui ne sont pas actuellement qualifiés pour bénéficier sous l'AGOA à cause des conditions politiques dans ces pays. La Côte d'Ivoire fait objet de révision et quant à la Sierra Leone, bien qu'elle soit qualifiée, sa participation avait été retardée en attendant la stabilisation de la situation politique.

On ne peut exagérer l'importance aux membres de la CEDEAO d'obtenir l'autorisation d'exportation textile et vestimentaire sous l'AGOA, à court terme, comme un moyen de s'établir dans le commerce textile global. A long terme, la CEDEAO et ses membres ont besoin d'établir une base pour la création d'un avantage concurrentiel durable en tant que producteurs textiles et vestimentaires dans le nouveau système qui gouvernera le commerce textile mondial.

Ce rapport consacre beaucoup d'attention à l'AGOA. Ce n'est pas pour dire que d'autres opportunités pour l'industrie textile ouest-africaine ne sont pas tout aussi attrayantes. L'Europe, en particulier, qui est un plus grand marché que les Etats-Unis, plus proche géographiquement et ayant des relations plus étroites avec l'Afrique de l'ouest grâce au commerce historique et aux liens économiques et politiques, représente, à long terme, une opportunité potentielle de marché qui serait plus séduisante et plus accessible que celles présentées par le marché américain. Il serait insensé de la part des entreprises textiles de l'Afrique de l'Ouest d'ignorer le marché européen pour se focaliser exclusivement sur le marché américain.

Cependant, ce rapport poursuivra son argument pour dire que l'AGOA représente une opportunité immédiate et très attrayante pour l'industrie textile d'Afrique occidentale. Plusieurs dispositions clés de l'AGOA sont d'une durée très limitée ; ce qui oblige les pays ouest-africains de faire, d'urgence, des efforts pour obtenir l'autorisation d'exportation textile vers les Etats-Unis sous l'AGOA. Le plus important est, peut-être, l'opportunité offerte par l'AGOA qui peut servir de catalyseur pour attirer de nouveaux investissements étrangers accompagnés de la technologie, de l'expérience de production et de gestion, de la connaissance du marché et de l'accès au marché dont l'Afrique de l'ouest a besoin pour devenir une force concurrentielle dans le commerce textile mondial.

Ce rapport explore les raisons possibles pour lesquelles les membres de la CEDEAO ont pris du retard sur d'autres pays d'Afrique sub-saharienne en accédant à l'AGOA et en bénéficiant des avantages relatifs au textile et à l'habillement, et explore une gamme de solutions possibles à ce problème. Bien que ce retard ne puisse pas être entièrement attribué à l'insuffisance d'intégration régionale, ce rapport stipule qu'il en est une contribution significative et suggère que plusieurs mesures concrètes et réalisables, à entreprendre sur la base régionale, puissent aider la CEDEAO et ses membres à jouer un rôle significatif dans le développement futur de l'industrie textile et vestimentaire en Afrique et dans le monde entier.

Cet examen des facteurs qui ont empêché la participation de l'Afrique de l'ouest à l'AGOA peut mettre la lumière sur les facteurs nationaux et régionaux sous-jacents qui ont également influé sur la capacité de la région de tirer de plus amples bénéfices d'autres

accords commerciaux préférentiels tels que les accords de Lomé et de Cotonou. L'analyse des problèmes relatifs à l'AGOA et la recherche de leurs solutions, auront des implications qui dépassent l'AGOA lui-même et pourraient avoir des conséquences profondes pour la compétitivité globale de longue échéance pour l'ensemble du secteur textile d'Afrique de l'ouest.

II. POURQUOI L'AGOA EST-IL SI IMPORTANT ?

L'AGOA est important et urgent. En dépit du temps limité dont disposent les pays pour profiter de quelques unes des dispositions les plus importantes de l'AGOA, la plupart des avantages potentiels de l'AGOA sont beaucoup plus durables.

Importance

L'AGOA est important parce qu'il offre une opportunité significative et immédiate aux Africains leur permettant d'obtenir une part substantielle du marché le plus large du monde de l'habillement. Il est également important parce que les possibilités offertes par le marché qu'il représente ont déjà prouvé leurs capacités d'attirer de nouveaux investissements, la technologie et la connaissance du marché provenant des principales entreprises textiles internationales. Ce nouvel investissement, et les compétences ainsi que le savoir-faire qui l'accompagne peuvent permettre aux pays bénéficiaires d'intégrer les chaînes d'approvisionnement du monde. De leur part, ces pays auront des industries développées capables de faire concurrence sur les marchés européen et américain. Si l'opportunité immédiate offerte par l'AGOA se trouve sur le marché américain, à long terme, les bénéfices d'AGOA vont inclure une position plus compétitive pour les producteurs africains sur les marchés européens. Comme l'avenir de l'accord UE-ACP actuel est incertain, et comme l'Europe se tourne de plus en plus vers les Zones régionales de libre échange (après le succès de l'UE-FTA Méditerranée), l'UE est en train de contempler d'autres accords, y compris celui de l'UE-UEMOA FTA ⁶.

L'AGOA est aussi important dans la mesure où les Etats-Unis, bien avant la mise en œuvre complète de l'AGOA, ont commencé à augmenter leur part des exportations africaines de vêtements. Bien que l'UE demeure un marché important pour le marché vestimentaire africain et qu'il ait le potentiel de faire reconnaître davantage son importance comme une destination pour les exportations vestimentaires africaines, les Etats-Unis, surtout grâce à la fonction d'AGOA, paraît comme le marché majeur pour les exportations vestimentaires africaines pour les années à venir.

Malgré les liens historiques entre plusieurs membres principaux de l'UE et les pays subsahariens africains, et malgré l'accès préférentiel de Lomé et de Cotonou, les importations

⁶ « Options des Relations entre les Etats-Unis et l'Union Européenne » H-B Solignac Lecompte, extrait d'un Document de Travail No 60, août 1998 du Centre Européen de la Gestion des Politiques de Développement

de l'UE provenant de la région sont restées en stagnation, alors que les importations américaines ont augmenté de plus de 50% depuis 1999. Selon l'OMC, l'UE qui importait \$79,3 milliards de vêtements en 2001 par rapport à \$66,4 milliards pour les Etats-Unis, en a importé presque \$960 millions d'Afrique sub-saharienne, soit 1,2% de l'ensemble de ses importations comparées à un montant de \$1,1 milliard d'importations par les Etats-Unis représentant 1,6% de la totalité des importations. Le niveau des importations de l'UE provenant de la région n'était pratiquement pas différent de celui de l'année précédente. Les importations ont nettement diminué pour plusieurs pays.

Par exemple, les importations textiles et vestimentaires de l'UE en provenance du Kenya ont diminué de €15,7 millions en 1997 à €6,9 millions en 2001⁷. Même à ce niveau de chiffre d'affaires de 1997, le montant est nettement inférieur à celui des importations américaines de \$37 millions en 1994 (en 1994 les Etats-Unis ont imposé un embargo temporaire sur les importations textiles du Kenya à cause des problèmes sérieux de transbordements illégaux. Lorsque l'embargo a été levé en 1996, les exportations kenyanes aux Etats-Unis ont repris pour atteindre environ \$27 millions et, par conséquent, ont vu un accroissement à la valeur de presque \$40 millions en 2000 avant la mise en œuvre de l'AGOA⁸. Le Kenya est censé exporter environ \$120 millions de vêtements aux Etats-Unis en 2002.

Les dispositions d'AGOA, surtout améliorées sous AGOA II, sont nettement plus favorables à la production vestimentaire africaine que l'accord de l'UE-ACP. Bien que tous les deux accords donnent un accès sans quotas et une exemption de droits de douanes non réciproques aux produits vestimentaires, l'accord de l'UE-ACP exige que le tissu et le fil de coton pour les textiles et les produits tissés soient acquis dans un pays membre de l'ACP. L'accord stipule également que des intrants provenant des pays non ACP peuvent constituer un maximum de 15% de la valeur du produit après la fabrication, et que des opérations de « montage simple » sont exclues. Bien que la capacité de s'approvisionner en tissu et en fil de coton de n'importe quel pays ne soit plus une caractéristique d'AGOA dans deux ans, AGOA ne prend pas en considération la valeur des intrants ne provenant pas des pays membres d'AGOA, et permet beaucoup d'opérations que les règlements de l'UE considéreraient comme « un montage simple ».

L'Europe semble, de diverses manières, se focaliser sur le développement d'autres sources d'approvisionnement en vêtements. Tout récemment, l'UE a augmenté ses quotas d'importations du Vietnam par 25%, ses importations d'habillement ayant accru pour atteindre presque €700 millions en 2001. Le Vietnam semble prêt à exporter des vêtements de la valeur de \$2 milliards cette année malgré l'imposition imminente des quotas par les Etats-Unis dont les importations en provenance du Vietnam ont augmenté sept fois autant depuis le début de l'année 2002⁹. La Tunisie et la Turquie (avec le Maroc

⁷ Développement du Pipeline Coton : Le Kenya essaie de tirer meilleur profit de la Franchise en Douane des Etats Unis, Textiles Emergents, le 30 septembre 2002.

⁸ Commission Internationale de Commerce des Etats Unis

⁹ Les Etats Unis augmentent de façon substantielle les Quotas Vietnamiens, Textiles Emergents, le 19 septembre 2002

tout près derrière elles) ont récemment pris leur place parmi les cinq meilleurs pays exportateurs de vêtements vers l'UE.

Bien entendu, l'Europe restera un marché important pour les producteurs africains de vêtements. AGOA pourrait même aider les pays africains à reconquerir une partie de la part du marché dans l'UE qu'ils avaient perdue à d'autres pays il y a quelques années. Le fait que l'AGOA encourage l'installation de nouvelles industries en Afrique, ce phénomène peut aussi stimuler davantage d'efforts de la part des entreprises de l'UE pour augmenter leurs exportations d'Afrique. Les quotas de l'UE ont atteint un point de saturation pour toutes les catégories de vêtements provenant des principaux fournisseurs asiatiques, y compris la Malaisie, la Chine, l'Inde, le Pakistan, le Vietnam, la Thaïlande et la Corée du Sud ¹⁰. Bien que l'UE ait augmenté les quotas pour beaucoup de pays, y compris le Vietnam et la Chine, cette évolution signifie que les pays africains qui bénéficient d'un accès sans quotas à l'Europe et sont géographiquement plus proches que l'Asie, pourraient bientôt attirer de nouveaux investissements de l'Europe pour l'industrie textile, ou bien se servir des investissements en cours motivés par l'AGOA comme une plateforme de laquelle on pourrait, de manière compétitive, exporter davantage vers l'UE.

Urgence

L'AGOA est urgent pour deux raisons :

- L'abolition totale des quotas à la fin de l'année 2004, et
- L'élimination, le 30 septembre 2004, de la disposition permettant aux PVD désignés sous l'AGOA d'obtenir une exemption de droits de douanes pour les produits fabriqués du tissu ou du fil de coton importé de n'importe quelle source dans le monde.

Pendant presque deux ans à venir, les pays africains continueront à jouir du régime d'échange préférentiel avec les Etats-Unis qui n'ont pratiquement pas d'égal dans le monde. Il n'est pas surprenant que la plupart des investissements relatifs à l'AGOA, qui ont été déjà injectés dans l'industrie textile en Afrique, proviennent de l'Asie. L'opportunité offerte de se servir de l'Afrique comme une plateforme pour l'assemblage de vêtements en utilisant le tissu asiatique importé a donné aux entreprises asiatiques un grand avantage d'attraction. L'industrie vestimentaire est bien connue pour son indépendance et évolue selon l'accès au marché et les conditions politiques et économiques. Néanmoins, l'échelle de la plupart des investissements planifiés signifie que les investisseurs cherchent plutôt à intégrer l'Afrique à leurs chaînes de production à long terme que de chercher un rendement rapide et partir dans deux ou trois ans. Ceci signifie que les investisseurs cherchent à s'engager à long terme mais il est difficile de ne pas tenir compte de l'importance de ces opportunités immédiates et transitoires comme la principale attraction initiale. La rapidité avec laquelle les entreprises se sont engagées à investir des sommes colossales pour développer l'industrie textile africaine s'apparente à la qualité du genre de « la ruée vers l'or », tirant son élan de la perception que c'est une opportunité à ne jamais manquer. Quoique l'investissement dans le secteur textile africain

¹⁰ « La Chine, le Vietnam, l'Inde et même le Pakistan sont confrontés à des limites de l'Union Européenne : Rapport de Saturation de l'Union Européenne » Textiles Emergents, le 10 octobre 2002.

continuera certainement bien après 2004, il se fera probablement à un rythme plus mesuré.

Durabilité

Quoique certains avantages majeurs relatifs à l'AGOA arrivent à terme dans deux ans ou moins, l'AGOA lui-même continue jusqu'à 2008. Bien que le commerce textile soit censé respecter pleinement les règlements de l'OMC au début de 2005, et bien que l'OMC ait remis en question la légalité sous les règlements de l'OMC de certains aspects de l'accord de l'UE-ACP, l'Afrique sub-saharienne est certaine de continuer de bénéficier de certaines formes de tarifs préférentiels en ce qui concerne les exportations textiles vers les Etats-Unis et l'Europe. En général, les FTA régionaux et les accords bilatéraux d'échange sont légitimes sous les règlements de l'OMC et leur nombre est constamment en croissance. Quoique le débat sur la libéralisation commerciale continue, la prolifération de tels accords signifie que plusieurs décideurs reconnaissent l'importance de l'accès au marché accordé aux pays en voie de développement. En admettant que les accords commerciaux sont tant motivés par des considérations géo-stratégiques que par l'économie, ceci a toujours été vrai pour l'aide étrangère. Si l'AGOA prend fin en 2008, d'autres formes de préférence seront presque certainement accordées aux producteurs africains de vêtements. Si les pays africains saisissent l'opportunité présentée par l'AGOA aujourd'hui, ils pourront se positionner pour jouer un rôle plus important dans l'environnement global de l'industrie textile après 2004.

Selon le plus récent rapport sur le commerce et le développement de la CNUCED, les tarifs sont devenus de plus en plus le facteur le plus important – même plus importants que les salaires – dans l'approvisionnement et la prise de décisions sur les investissements dans l'industrie textile globale. Ce n'est pas une coïncidence que les pays dont la part des exportations textiles a le plus augmenté, sauf la Chine, sont ceux dont les tarifs réels sont les plus bas. Pour les Etats-Unis, les tarifs moyens pour la Nation la plus favorisée (NPF) sur les vêtements se trouvent entre 9% et 13% pour les principaux pays et régions fournisseurs. Pourtant, le Mexique, pour lequel le tarif NPF est 12,9%, est capable d'exporter vers les Etats-Unis sous l'ALENA à un tarif réel de 0,8%. Les tarifs NPF de l'UE vont de 10% à 12% pour la plupart des pays et régions fournisseurs ; cependant, la Turquie, l'Afrique du nord et l'Europe de l'est exportent toutes à un tarif réel de 0% sous les concessions commerciales offertes par l'UE, et ces pays sont devenus des fournisseurs dominants du marché de l'UE. Seule la Chine, ayant des avantages formidables de coûts et de productivité, a essayé de continuer à accroître ses exportations et sa part du marché sans tarifs préférentiels. Selon le rapport de la CNUCED, si les tarifs d'importations moyens restent toujours à un niveau relativement élevé, les pays importateurs favoriseront de plus en plus certaines nations à travers le traitement préférentiel qui « change la distribution des parts de marché entre les pays en voie de développement »¹¹.

Comme il est possible que plusieurs années s'écoulent avant que les tarifs NPF sur les vêtements ne soient au niveau des tarifs des Etats-Unis et de l'UE sur les produits

¹¹ « Les Tarifs Régissent Progressivement le Marché Global Vestimentaire » Textiles Emergents, le 3 mai 2002

manufacturés (environ 4% contre 12% pour les vêtements), l'accès à l'exemption de droits de douanes pour les marchés de l'UE et des Etats-Unis en ce qui concerne les vêtements africains, peut encore constituer un facteur important même après la disparition des quotas et d'autres avantages spéciaux.

De plus, comme il a été souligné dans Section I, les réformes entreprises pour qualifier sous l'AGOA aideront, à court terme, à faire en sorte que la compétitivité de l'Afrique de l'Ouest dure plus longtemps. L'expiration du régime des quotas ACT en fin de 2004 et son remplacement par les règlements de l'OMC en janvier 2005 ne signifient pas que les Etats-Unis et l'Europe vont soudain donner un accès libre à leurs marchés pour y accepter des importations illimitées d'Afrique et d'autres régions en développement. Avec la disparition des quotas, l'Europe et l'Amérique du nord chercheront à limiter les importations par d'autres moyens respectant la lettre, sinon l'esprit, de l'OMC.

Pour obtenir l'approbation du Congrès pour l'AGOA, l'administration américaine a dû donner des assurances aux représentants et aux sénateurs des états producteurs de textiles qu'elle continuerait à protéger les intérêts des industries textiles et vestimentaires locales et à tenir le Congrès au courant des mesures prises dans ce domaine. Dans une allocution au Comité du Congrès sur le textile en septembre 2002, le Secrétaire du commerce, Don Evans a résumé les actions entreprises pour protéger l'industrie pendant l'année précédente et a tracé les grandes lignes des intentions futures de l'Administration ¹². Les trois aspects principaux de la politique de l'Administration visent à :

- Eliminer les transbordements illégaux ;
- Prendre des mesures plus sévères contre la contrefaçon et d'autres violations des droits de propriété intellectuelle ;
- Utiliser de manière agressive des remèdes commerciaux tels que les mesures contre le dumping, les sauvegardes et les droits compensatoires pour contrer le dumping, les tarifs protectionnistes, les barrières non tarifaires sur les exportations américaines et les subventions accordées par les gouvernements des pays en voie de développement à leurs industries textiles ;
- S'éloigner des concessions commerciales unilatérales telles que l'AGOA pour aller vers les Accords de libre échange qui impliquent un accès réciproque aux marchés.

Parmi les résultats cités figurait la saisie par les Douanes américaines des produits vestimentaires d'une valeur de plus de \$300 millions, essentiellement en provenance de Hong Kong et de Chine qui ont violé les règlements de transbordement. L'Administration américaine a aussi protesté à l'OMC pour faire savoir son opposition à tout relâchement du règlement contre le dumping et les droits compensatoires et fait savoir sans équivoque que le langage adopté contre le dumping à Doha ne limitera pas l'application des lois américaines contre le dumping.

¹² « Rapport du Groupe Du Congrès sur les Textiles relativement aux efforts déployés par l'Administration sur les questions textiles » la Presse du Département de Commerce Américain, septembre 2002, www.commerce.gov

Le gouvernement américain a créé un groupe de travail entre les agences sur le textile présidé par le Département du commerce mais qui comprend des représentants des Départements d'Etat, du Trésor (comprenant les Douanes), de Justice et du Travail aussi bien que l'USTR et le Conseil national de sécurité. Un sous-groupe de ce groupe de travail est l'Equipe de douanes de vérification de la production textile qui entreprend des visites aux installations étrangères de production textile pour vérifier les violations possibles d'IPR, les règles de provenance/ de transbordement et les restrictions des quotas. Depuis septembre 2002, les Douanes américaines avaient complété les visites de vérification en Afrique du sud, au Kenya, au Lesotho, à l'île Maurice, au Macau, au Taïwan, à Hong Kong et en El Salvador et pour le reste de l'année, elles avaient programmé des visites pour le Guatemala, le Panama, le Nicaragua, le Vietnam et le Cambodge. De mai 2001 à mai 2002, les Douanes américaines avaient ordonné la fermeture de 162 usines qui violaient les règles d'importations. Un partenariat entre les Douanes américaines et celles de Hong Kong qui pourrait devenir un modèle de future collaboration entre les Etats-Unis et d'autres services de douanes, a conduit à la fermeture de 400 usines de Hong Kong depuis 1997. Les Etats-Unis, au cours de la seule année fiscale de 2001, ont initié des enquêtes sur 65 transbordements illégaux.

Bien que les enquêtes et l'application des règlements ont principalement pour cible les entreprises ou les usines individuelles concernées par les violations, on peut se servir des remèdes commerciaux pour barrer ou imposer des tarifs répressifs aux importations d'un pays entier. Les Etats-Unis ont fait comprendre que les remèdes commerciaux sont l'outil principal avec lequel ils continueront à protéger l'industrie textile locale même après l'expiration des quotas. Pour citer le Secrétaire Evans, « Bien que les pays en voie de développement soient actuellement exemptés de l'interdiction des subventions sur les exportations et bon nombre d'entre eux garderont ce statut pour un avenir prévisible, l'Accord de l'OMC sur les Subventions et les Mesures compensatoires fournit des moyens possibles pour remédier aux distorsions commerciales causées par les subventions sur les exportations aux pays qui ne sont pas actuellement touchés par l'interdiction. Nous continuons à explorer plusieurs stratégies possibles de l'OMC pour faire face au problème créé par de telles subventions sur le textile. »

Les analystes de l'industrie textile ont cité d'autres barrières techniques commerciales qui ont été utilisées, de manière efficace, contre l'Inde et d'autres producteurs et qui pourraient être plus fréquemment appliquées avec la disparition des quotas. Par exemple, en 1995 les Etats-Unis ont invoqué le « Fastener Safety Quality Act » contre les importations des chemises en laine de l'Inde et ont imposé de lourdes exigences documentaires aux producteurs. Plus récemment, les Etats-Unis ont mis un embargo sur l'importation de certaines jupes de femme en provenance de l'Inde en raison du fait que les tissus n'ont pas respecté les normes américaines d'inflammabilité¹³. Les normes sanitaires et phytosanitaires actuelles en ce qui concerne le coton pourraient devenir plus restrictives, et on pourrait s'en servir pour restreindre les importations des vêtements ou des tissus produits avec le coton cultivé en Asie ou en Afrique.

¹³ « Stratégies de Produits pour une nouvelle ère : S'apprêtant pour un Régime sans Quota » V. Katti, Jagan (Inde) Bulletin de l'Institut des Etudes de Gestion, Hiver 2001

Ces déclarations soulignent certains changements profonds en cours dans l'industrie textile mondiale. Le même rapport indique que quoique les décisions d'approvisionnement prises par les importateurs américains de textile et d'habillement soient aujourd'hui principalement influencées par des contraintes de quotas, « beaucoup d'importateurs majeurs, vers fin 2005 ou début 2006, réduiront rapidement par la moitié le nombre de pays où ils s'approvisionnent en textiles » ; ce qui signifie que beaucoup de pays produisant à bon marché pourraient faire face à un déclin rapide dans leurs secteurs textiles et vestimentaires.

L'élimination des quotas signifie qu'on peut s'attendre à ce que les pays dont le coût de production est bas, comme la Chine, le plus grand exportateur mondial de vêtements, augmentent leurs parts d'exportation vers l'Europe et l'Amérique du nord. On s'attend à l'augmentation de la production chinoise de vêtements par 74% vers 2005¹⁴. Une stricte application de la loi et les remèdes commerciaux pourraient limiter à un certain niveau la croissance de l'exportation chinoise ; comme les importateurs principaux aimeraient éviter une dépendance excessive d'une source unique pour leurs produits. Mais après 2004, les importateurs auront peu de motivation pour continuer à diversifier leurs sources d'approvisionnement. Par contre, ils pourraient essayer de développer des chaînes de production et d'approvisionnement régionales et globales plus efficaces, améliorer l'efficacité, la qualité et la flexibilité des fournisseurs actuels et établir des liens entre eux à travers les nouveaux moyens de la technologie d'information. L'industrie se consolidera. Cela impliquera de plus grands investissements, des niveaux plus élevés d'automatisation, de plus grandes économies d'échelle, une gestion plus renforcée des stocks et un développement plus rapide des produits. Bien que des processus à fort coefficient de main-d'œuvre continueront à constituer une partie importante de la production vestimentaire dans un avenir prévisible, l'industrie entière sera davantage basée sur les connaissances, avec le partage d'informations basé sur la technologie d'information à travers toute la chaîne de production et d'approvisionnement.

L'ancien modèle où un atelier clandestin reçoit des commandes par la télécopieuse sera remplacé par des relations plus étroites entre les participants dans la chaîne de production et d'approvisionnement. Comme la Commission des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) l'a bien dit dans son Rapport sur le commerce et le développement de 2002, dont l'essentiel s'est concentré sur l'industrie textile, « Comparé aux transactions au prix du marché traditionnelles, l'approvisionnement à l'extérieur exige une plus grande stabilité dans les relations d'affaires et un meilleur accès à l'information sous forme de spécifications et de consignes détaillées »¹⁵. Quant aux petits pays dont les industries sont dominées par des petits et moyens producteurs, l'intégration régionale sera le seul moyen de survivre dans ce nouvel environnement.

La régionalisation se fait déjà, alors qu'en même temps l'intégration entre les producteurs (de tissu) en amont et les producteurs (de vêtements) en aval se poursuit. Des pays comme le Mexique, le Bangladesh et la Turquie ont commencé comme des lieux de production de vêtements à fort coefficient de main-d'œuvre, mais ont progressé en amont pour produire du tissu.

¹⁴ *ibid*

¹⁵ Rapport sur le Commerce et le Développement, 2002, CNUCED, Genève

Ces tendances sont ressenties dans la dominance croissante de la sous-traitance d'assemblage et de la fabrication complète basées sur la stabilité et le rapport étroit des relations d'affaires cités dans le rapport de la CNUCED ¹⁶.

L'approvisionnement complet de l'extérieur est principalement pratiqué par les grands détaillants ayant affaire à un producteur de marque privée pour livrer un produit ; c'est ainsi que le producteur donne un contrat de sous-traitance pour la fabrication des différentes parties du produit à d'autres entreprises. Puisque cinq principaux détaillants représentent environ 70% de la vente de l'habillement aux Etats-Unis, dont un pourcentage élevé en marques privées (par exemple, Sears), ceci étant devenu le modèle de production dominant qui représente une proportion significative des exportations de Chine et de Hong Kong ainsi que la Corée du sud, le Taïwan et d'autres pays asiatiques de l'est et du sud-est. La vente des vêtements en Europe est moins concentrée qu'aux Etats-Unis, bien que la vente des marques privées à travers les principaux détaillants détient une part significative du marché en Europe aussi bien qu'aux Etats-Unis.

La sous-traitance d'assemblage est plus populaire avec les producteurs de conception de marque ; une situation qui a tendance de créer des réseaux de production qui assemblent des produits importés ainsi que des produits régionaux.

La sous-traitance d'assemblage pour le marché européen s'est principalement concentrée sur les opérations d'assemblage en Afrique du nord, en Turquie et en Europe de l'est. Ces régions importent du tissu de l'UE et réexportent le produit fini. En 2004, beaucoup de ces pays de l'Europe de l'est impliqués dans ces opérations deviendront membres entiers de l'UE et par conséquent, une partie intégrante d'un marché unique de plus de 400 millions d'habitants. Au fur et à mesure que les revenus augmentent à l'Est, grâce à l'appartenance à l'UE, la région perdra beaucoup de ses avantages comme une zone de production de bon marché, mais cela mettra beaucoup de temps, et pourrait être partiellement compensé par l'admission à l'avenir de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE.

La sous-traitance d'assemblage pour les Etats-Unis a tendance à se concentrer principalement sur les pays de l'Initiative du Bassin des Caraïbes et le Mexique, sous l'ALENA, bien que quelques unes des opérations sophistiquées d'assemblage se font également en Chine. La sous-traitance d'assemblage est, en général, l'activité de niveau d'entrée pour les pays qui ont la tendance de progresser vers une fabrication complète du produit à une valeur ajoutée plus élevée, au fur et à mesure qu'ils deviennent plus compétents et plus efficaces en matière de production. Les producteurs au Mexique, en Turquie et en Europe de l'est ont commencé à s'élancer dans la fabrication complète du produit qui exige beaucoup plus de compétence et d'organisation, mais qui devient plus lucrative au fournisseur.

¹⁶ Les discussions suivantes de la sous-traitance des industries et de la délocalisation complète dépendent des sources documentaires citées ci-dessus ainsi que du rapport intitulé « Révision du Commerce et des Investissements Vestimentaires : Implication pour l'Afrique » de Mihir Desai, MIGA, avril 2002

A court terme, l'opportunité pour l'Afrique se trouvera dans la sous-traitance d'assemblage puisque les compétences et les réseaux exigés pour la fabrication complète du produit n'y existent pas encore. Même dans le sous-secteur de l'industrie, les entreprises africaines se focaliseront principalement, en premier lieu, sur les opérations d'assemblage de bas et de moyen niveaux en ce qui concerne les produits relativement insensibles à la mode tels que les jeans ou les T-shirts, en y ajoutant de la valeur suffisante pour faire qualifier le produit d'africain sous les règlements d'origine appliqués dans les différents accords commerciaux, étant donné que l'Afrique ne possède pas encore les compétences pour faire des opérations plus sophistiquées. L'Afrique, comme les pays des Caraïbes, se trouvera d'abord dans cette situation qui est le segment le plus vulnérable de l'industrie.

A la différence des pays des Caraïbes, l'Afrique ne pourrait pas durer longtemps à ce stade. Le rapport de la CNUCED a fait allusion à la vulnérabilité des pays CBI, en faisant remarquer leur concentration dans le domaine d'assemblage des produits avec peu d'avantages économiques profonds et a suggéré qu'en raison de leurs petites économies fragmentées et d'un manque relatif d'intégration régionale, ils pourraient probablement perdre une part substantielle du marché après 2004. Certaines zones d'Afrique ont déjà suffisamment fait preuve d'intégration régionale pour attirer des investissements de grande échelle basés sur des relations plus durables.

Sans aucune connaissance détaillée du business plan de Ramatex, une entreprise malaisienne avec un projet d'investissement de \$250 millions qui créera quelques 18 000 nouveaux emplois au cours des dix prochaines années, il est, cependant, clair que cela fait partie d'un plan à long terme impliquant non seulement une seule installation en Namibie mais aussi une partie intégrante d'une stratégie régionale et globale de production et d'approvisionnement. L'AGOA aurait servi de catalyseur de cet investissement mais ce dernier n'est pas viable comme un projet à court terme et par contre, doit être considéré comme une initiative à long terme qui finira par approvisionner l'Europe ou même le Japon quoiqu'au départ il se concentrera probablement sur le marché américain.

Vu que le Sénégal a attiré de nouveaux investissements substantiels, il y a des indications que plusieurs pays d'Afrique de l'ouest pourraient suivre l'exemple de la Namibie. Comme un principal pays producteur de coton, l'Afrique de l'ouest offre le potentiel pour une intégration verticale tout en produisant du tissu, du fil de coton et des habits finis. Avec une intégration régionale suffisante, l'Afrique de l'ouest peut se prêter aux économies d'échelle et aux liens que l'intégration régionale en Afrique australe a offerts à l'investissement namibien.

Quant à l'Afrique de l'ouest, l'AGOA est principalement un moyen de participer au jeu et un moyen pour commencer l'acquisition du savoir-faire dont elle a besoin pour devenir et rester à long terme globalement compétitive. Mais jusqu'à présent, à l'exception partielle du Sénégal, et peut-être le Ghana, l'AGOA n'a pas jusqu'à présent assez stimulé de manière à faire développer l'industrie textile dans la région.

III POURQUOI L'AFRIQUE DE L'OUEST EST-ELLE A LA TRAÎNE PAR RAPPORT AUX AUTRES ?

La position relative des pays ouest-africains et leurs homologues en Afrique orientale et australe en ce qui concerne les exportations textiles n'est pas moins consternante qu'elle est frappante. Pendant l'année 2000, seul un pays de la CEDEAO a exporté des vêtements à la valeur de plus de \$1 million vers les Etats-Unis. C'était le Ghana dont les exportations d'habillement s'élèvent à moins de \$3 million. Pour d'autres pays de la CEDEAO, si même ils avaient exporté des vêtements aux Etats-Unis, ils avaient leurs chiffres en dizaines ou en centaines de milliers de dollars plutôt qu'en dizaines ou en centaines de millions de dollars, comme c'était le cas des pays tels que l'île Maurice le Lesotho, le Swaziland et l'Afrique du sud, chacun ayant exporté plus de \$100 millions de vêtements vers les Etats-Unis, ou bien le Kenya, le Zimbabwe, le Madagascar et le Botswana, chacun d'eux en ayant exporté plus de \$10 millions ¹⁷. Depuis le début de 2001, seul le Ghana a exporté des vêtements vers les Etats-Unis sous l'AGO : \$34 000 dans la première moitié de 2002. Les exportations d'Afrique occidentale vers les Etats-Unis sous le Système généralisé de préférences(GSP) ou celles qui bénéficient des tarifs préférentiels sont également insignifiantes. Le Cap Vert a exporté presque un million de dollars de vêtements pendant la première moitié de 2002. La Sierra Leone en a exporté presque \$500 000, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont chacun exporté environ \$100 000, et de petites quantités non industrielles à la valeur de quelques milliers ou des dizaines de milliers de dollars provenant d'une poignée d'autres pays de la CEDEAO.

Comme on en a discuté en Section II, la performance par les membres de la CEDEAO vis à vis du marché américain n'est contrebalancé en aucune manière significative par les exportations vers l'Europe. Comme on l'a déjà souligné en Section I, les membres de la CEDEAO ont bénéficié d'une très petite fraction du projet de nouveaux investissements dans la production vestimentaire, la plupart desquels sont plutôt partis en Afrique orientale et australe.

Parmi les 20 pays qui, jusqu'à présent, ont rempli les qualifications requises pour bénéficier des avantages par rapport aux textiles sous l'AGO, seuls trois d'entre eux sont membres de la CEDEAO.

Les raisons pour cette disparité ne sont pas claires dans l'immédiat. L'Afrique de l'ouest a une vieille tradition textile et des usines qui satisfont, de façon significative, la demande intérieure. L'Afrique de l'ouest est géographiquement plus proche des Etats-Unis et de l'Europe que le reste d'Afrique sub-saharienne. La ville de Dakar est presque équidistante par la mer de Miami et de Rotterdam, et moins de la moitié de cette distance de Durban ou de Mombasa à chacun de ces deux ports. Une sorte de relation de jumelage entre Dakar et Miami promet de réduire la durée de navigation par 40% entre l'Afrique de l'ouest et les Etats-Unis par l'établissement des liens de navigation directe. Politiquement et économiquement, l'Afrique de l'Ouest n'est pas, de façon significative, moins stable

¹⁷ Base de Données de la Commission Internationale de Commerce des Etats Unis

que l'Afrique orientale ou australe. Bien que la Côte d'Ivoire ait récemment éclaté en violence, la Sierra Leone, elle, vient de sortir d'une guerre civile. Le gouvernement démocratique est revenu au Nigéria alors que le Zimbabwe est retourné à la dictature. Le Ghana et le Sénégal ont récemment réaffirmé leur engagement à la démocratie par l'organisation des élections transparentes, même si au Kenya, le gouvernement essaie de passer outre aux processus démocratiques. Quoique l'Afrique de l'Ouest traverse des crises politiques et économiques et continuera à en avoir, elles ne sont manifestement pas pires que celles qui se produisent et persistent en certaines parties d'Afrique orientale et australe. Bien que le sida soit un problème critique de santé en Afrique de l'Ouest, il n'y a pas fait autant de ravages qu'en Afrique orientale et australe, et beaucoup de gouvernements d'Afrique de l'ouest semblent avoir mieux géré la crise de manière plus rationnelle et plus efficace que ceux d'Afrique australe.

A travers une variété d'initiatives régionales et bilatérales, les agences du gouvernement américain, y compris les Douanes, le Représentant spécial du commerce des Etats-Unis, l'Agence pour le commerce et le développement et l'USAID ont accordé l'aide aux pays à travers l'Afrique au cours des séminaires régionaux et ceux organisés par des pays individuels en plus de l'octroi directe d'assistance pour développer leurs capacités afin de respecter les différentes dispositions de l'AGOA et leur permettre d'obtenir la certification textile. Un groupe entre agences des Etats-Unis a mis au point et fournit un modèle pour le visa, un certificat ou une feuille d'instructions et d'origine aux pays cherchant à se faire accepter sous l'AGOA pour l'exportation textile, et a également fourni l'assistance directe pour la mise en œuvre à beaucoup de pays, y compris plusieurs membres de la CEDEAO.

Etant donné qu'il y a une absence apparente de grandes disparités entre l'Afrique de l'ouest et d'autres régions, qu'est-ce qui constitue donc la disparité frappante entre le développement rapide de l'industrie textile et les exportations de vêtements observés en Afrique orientale et australe, et le taux de développement plus lent en Afrique de l'ouest ? La section suivante de ce rapport tentera d'affirmer que l'intégration régionale, particulièrement dans le domaine économique et commercial, dans une grande partie d'Afrique orientale et australe, est considérablement plus avancée qu'en Afrique de l'ouest. Bien qu'on ne puisse pas y attribuer toutes les différences, cette différence, en ce qui concerne les niveaux d'intégration régionale, contribue largement à cette disparité.

IV. L'INTEGRATION REGIONALE ET SON IMPORTANCE

L'intégration régionale est importante aussi bien à court terme qu'à long terme. A court terme, le niveau d'intégration régionale peut aider à déterminer si un pays peut atteindre la qualification pour l'exportation textile sous l'AGOA. A long terme, l'intégration régionale, comme l'a bien clarifié la discussion sous Section II sur l'évolution de l'industrie mondiale de l'habillement, pourrait bien constituer l'un des principaux facteurs déterminants de succès pour attirer l'investissement dont les pays africains ont besoin pour construire une industrie textile qui est vraiment durable et globalement compétitive. Pour attester la véracité de cette assertion, il est utile, en premier lieu, de

considérer les critères actuels utilisés par les Etats-Unis pour déterminer la qualification pour l'exportation textile sous l'AGOA. Ces critères, dans une large mesure, donneront le ton à l'ensemble d'industrie vestimentaire mondiale une fois que l'ATC a expiré, et seront mis en application par tous les pays et régions importateurs. Bref, les efforts déployés par un pays pour être qualifié sous l'AGOA maintenant, aideront à jeter les bases, à long terme, pour sa compétitivité dans le commerce textile.

Pour obtenir toute qualification sous l'AGOA, un pays doit se mesurer à un nombre de dimensions, et plus particulièrement, à une série de mesures de progrès vers une économie de marché, la démocratie, la franchise et l'autorité de la loi. Plusieurs pays en Afrique, dont le Burkina Faso, la Gambie, le Libéria et le Togo, ont été déclarés non qualifiés pour participer à l'AGOA pour des raisons de ce genre. Une fois qu'un pays a été, en général, déclaré comme étant qualifié pour l'AGOA, il doit encore remplir une série de normes plus rigoureuses pour obtenir la qualification lui permettant d'exporter le textile.

Ces critères de qualification sont préparés de manière à protéger le marché américain contre des produits illicitement transbordés d'un autre pays qui ne serait pas qualifié pour les mêmes avantages que le pays d'origine allégué. Un pays doit mettre en œuvre un système de visa efficace capable de fournir des preuves documentaires sur l'origine des produits exportés vers les Etats-Unis, et doit avoir un système en place pour prévenir l'utilisation des documents frauduleux sur l'origine du produit. Un pays doit demander à ses producteurs de garder leurs dossiers de production des cinq années précédentes, et doit permettre aux douaniers américains de visiter et inspecter leurs installations de production. Les exportateurs doivent être capables de documenter tout achat d'intrants et leur source, les méthodes par lesquelles les intrants importés et les produits exportés ont été expédiés et ainsi que les processus et coûts de production pour prouver que le contenu du pays d'origine respecte l'exigence minimum de 35%.

Le Gouvernement américain a donné son assistance aux pays pour les aider à établir les systèmes nécessaires permettant de remplir les conditions requises, et a fourni son aide aux groupements régionaux et aux entreprises individuelles pour remplir les exigences. Dans les pays en développement où il y a un accès limité à la communication et à la technologie de l'information et, ce qui est plus important, une absence d'intégration économique et douanière sur le plan régional, prévenir le transbordement illégal sera difficile. En Afrique de l'Ouest, où les organismes régionaux ainsi que la coopération régionale sont moins développés qu'ailleurs en Afrique, atteindre les niveaux nécessaires de conformité se révèle plus difficile qu'en Afrique orientale et australe.

Le rapport présidentiel de l'année 2002 au Congrès sur l'Afrique sub-saharienne a attribué des raisons possibles derrière cette situation. En général, il est suggéré que la mauvaise infrastructure de transports et de communications, les disparités au niveau du développement entre les pays, les conflits entre les groupements régionaux et les politiques et leurs orientations ont tous milité contre l'intégration régionale. Le rapport a suggéré, en particulier, que l'intégration régionale insuffisante a tendance à rendre les frontières plus poreuses, plus particulièrement en ce qui concerne l'harmonisation des

politiques et procédures douanières et une approche de collaboration pour faire respecter la loi. Alors, ce ne serait pas par une coïncidence que l’Afrique orientale et australe, où la plupart des pays appartiennent aux groupements régionaux passablement efficaces, et l’île Maurice et le Madagascar – des états insulaires avec un niveau élevé de coopération bilatérale et d’intégration et également appartenant à la COMESA – ont essayé de pénétrer les marchés textiles étrangers et d’attirer le FDI qui est focalisé sur le textile, de manière plus efficace que l’Afrique de l’ouest.

Infrastructure

Il est difficile de généraliser quant à l’état de l’infrastructure physique d’Afrique de l’ouest comparée à celle d’Afrique orientale et australe. Il est, cependant, évident que les réseaux routiers et ferroviaires reliant les pays d’Afrique orientale et australe sont, en général, plus amplement développés que ceux d’Afrique de l’ouest. Une partie de la raison peut être attribuée à la domination coloniale britannique de la région entière, à l’exception du Mozambique que la position géographique a permis de relier l’ensemble de son réseau ferroviaire à ceux des pays voisins, à savoir l’Afrique du sud, le Malawi et le Zimbabwe.

L’Afrique de l’Ouest est plus fragmentée en ce qui concerne son histoire coloniale et son infrastructure de transports. La région est composée des anciennes colonies françaises, britanniques et portugaises dont l’arrangement ne tient guère compte des frontières naturelles, physiques ou ethniques, chacune d’elles poursuivant des stratégies de développement différentes. Même parmi les anciennes colonies françaises, le Mali était le pays le plus étroitement lié au Sénégal au plan géographique et infrastructure ferroviaire, tandis que l’infrastructure du Burkina Faso était liée très étroitement à l’économie ivoirienne. Même aujourd’hui, la route principale du Burkina Faso qui mène à la mer est liée à Abidjan par voie ferroviaire, tandis que la voie malienne qui débouche sur la mer à Dakar est un chemin de fer. Hormis la grande route côtière, très peu de liens de transport existent entre les anciennes colonies françaises, portugaises et britanniques de la région

Les transports ferroviaires et routiers, même à l’époque post-coloniale, étaient restés beaucoup plus intégrés en Afrique Orientale et Australe qu’en Afrique Occidentale, étant donné que les développements en matière de nouvelles infrastructures majeures sont en cours de réalisation. Celles-ci incluent la réhabilitation tant des réseaux ferroviaires et routiers du Couloir de Maputo ; la réhabilitation des ports maritimes de Maputo et de Beira ; la construction du chemin de fer Trans-Kalahari ; l’actualisation d’un projet de Couloir de voie ferrée pour lier l’Afrique du Sud à la Namibie. Le transport intermodal est aussi beaucoup plus développé. Néanmoins, ceci semble avoir eu très peu d’effet sur la compétitivité du transport en Afrique de l’Ouest. Aucun de ces nouveaux développements n’a pu changé de façon substantielle les modes de transport qui ont existé depuis des années, bien qu’au bout d’un certain temps, la variété des options de transport devrait aboutir à une compétition et à de bas prix. Pour le moment, les heures et les coûts de transport ne sont pas très divergents de ceux qui prévalent en Afrique Occidentale, en Afrique Orientale et Afrique Australe. Par exemple, pour affréter un conteneur de Gabarone au Botswana à New York/Newark, la durée est de 27 à 29 jours :

quatre ou cinq jours pour le transport par voie ferrée jusqu'à Durban, 3 jours en transit au port, et 21 à 22 jours de navigation à destination de Newark. De Nairobi par voie de chemin de fer via Mombasa, il faudra environ 29 jours pour transporter un conteneur. Par comparaison, l'expédition de Ouagadougou à Newark nécessitera 22 jours : 3 jours de chemin de fer à Abidjan, qui est la durée de transit minimale et 19 jours de navigation maritime. De Bamako à Newark, la durée est de 21 jours : 5 jours de chemin de fer à Dakar, la durée de transit minimale et 16 jours de navigation maritime. La durée de transit excessive à Durban suggère que les ports Sud-africains ne sont pas plus efficaces que les ports en Afrique de l'Ouest. Bien que les coûts de transport soient élevés partout en Afrique, les frais portuaires à Durban sont parmi les plus élevés du monde.

Sur le plan des télécommunications, vu de la perspective du coût des liaisons téléphoniques et de la pénétration de l'Internet, il paraît que la situation est mieux en Afrique Orientale et Australe que dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest.

La densité téléphonique, mesurée en lignes/100 personnes est très basse sur le continent tout entier, à quelques grandes exceptions près. Le Lesotho, le Swaziland et la Namibie, en grande partie à cause de l'étroite intégration avec l'Afrique du Sud, et le Botswana et l'île Maurice en raison de leur faible taux démographique et des revenus par tête élevés, ils disposent des taux beaucoup plus élevés des téléphones fixes et de pénétration du téléphone cellulaire que dans la plupart des pays en Afrique Subsaharienne. Parmi tous les pays de la CEDEAO, seuls la Gambie, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Cap Vert (qui a la densité téléphonique la plus élevée en Afrique Subsaharienne hormis l'Afrique du Sud et l'île Maurice), ont des niveaux de densité de téléphone fixe et/ou cellulaire considérablement plus élevés que la moyenne pour toute l'Afrique Subsaharienne.

Le Nigéria a des taux de densité téléphonique les plus bas du monde entier, moins un cinquièmes de ceux de la Gambie ou du Sénégal et moins la moitié de ceux du Kenya ou de la Tanzanie. Chose étrange, cette situation-ci n'a relativement aucun lien avec le coût des appels téléphoniques. Le Nigeria et le Ghana, tous deux disposent d'une très faible densité téléphonique, mais les taux de communication urbaine sont les moins chers en Afrique, inférieurs à \$1 l'heure, mais la situation est pareille à l'île Maurice. Le Cap Vert et la Côte d'Ivoire, au contraire, ont des taux de communication urbaine deux fois plus élevés¹⁸.

Pour ce qui est de la connectivité Internet, le fossé qui existe d'une part entre l'Afrique Orientale et Australe et de l'autre l'Afrique Occidentale est plus considérable. Mesuré en termes de bande passante, dans la région CEDEAO, seuls le Sénégal avec 48 megabytes/seconde (Mbps) et le Nigeria disposent d'une bande passante sortante qui dépasse 10 Mbps¹⁹. Dans le cas contraire, seuls le Ghana (4 Mbps), la Côte d'Ivoire (5,1 Mbps) et le Togo (2 Mbps) ont ce qui est proche d'une bande passante adéquate. La plupart des autres états membres de la CEDEAO se situent beaucoup moins de 1 Mbps et un grand nombre sont dotés de moins de 256 kilobytes/seconde (kbps) l'équivalent de la bande passante qu'utilisera une petite ou moyenne entreprise américaine pour ses propres

¹⁸ Mike Jenkins, Connectivité Africaine de l'Internet, Indices de 2001 et 2002, www3.sn.apc.org/africa

¹⁹ *ibid*

activités ²⁰. En général, le nombre de Prestataires de Service Internet (ISPs) en Afrique Orientale et Australe dépasse celui de l'Afrique Occidentale, tandis que le nombre d'abonnés par rapport à la population (à l'exception du Ghana et du Sénégal (et aussi du Nigeria où l'Internet avait stagné pour quelques années mais a commencé maintenant à croître rapidement) est beaucoup moins qu'en Afrique Orientale et Australe. Vu que la communication dans les affaires est largement tributaire de la voie e-mail, et au fur et à mesure que s'accroît le nombre de grandes sociétés productrices qui passent par e-commerce et comme l'industrie textile dépend progressivement de la capacité d'envoyer les styles et d'autres informations relatives à la production par le biais de l'Internet, le manque relatif de connectivité Internet en Afrique de l'Ouest pourrait devenir un sérieux handicap pour la région.

Néanmoins, ni l'infrastructure de transport ni l'infrastructure de télécommunications ne semble être trop divergente entre l'Afrique de l'Ouest d'une part et de l'autre l'Afrique Orientale et Australe pour expliquer le phénomène de disparités d'expansion de l'industrie vestimentaire dans les différentes régions. Il est vrai que le développement soutenu des infrastructures et de plus grands efforts à l'intégration dans ces domaines-ci auraient des implications pertinentes pour la compétitivité à long-terme de chaque pays et région et pour toute l'Afrique subsaharienne. Il paraît que l'Afrique de l'Ouest n'aura pas besoin de mettre en place une infrastructure régionale de grande envergure avant d'être plus compétitive comme l'Afrique Orientale et Australe en matière textile.

Il nous faut donc examiner les politiques commerciales et économiques et leur mise en œuvre ainsi que l'intégration transfrontalière pour chercher les causes possibles de la disparité actuelle et un ensemble de solutions éventuelles à mettre en œuvre dans le court terme.

Organisations Régionales et Mesures Politiques

Il est bien à propos de parler ici de l'intégration régionale des mesures politiques et leur mise en œuvre dans le cadre des débats sur les organisations régionales dont l'objectif consiste à chercher plus d'intégration économique. Bien que des organisations régionales soient à même et souvent s'attribuent des missions qui dépassent les relations commerciales et économiques et entrent dans le domaine géopolitique, les organisations les plus efficaces ont commencé à se focaliser sur le commerce proprement dit et les activités économiques. L'Union Européenne, par exemple, qui a eu du succès dans le domaine des relations politiques en Europe et entre l'Europe et le reste du monde, a commencé à l'instar d'un organisme qui cherchait la rationalisation du commerce du charbon européen et de l'acier. Elle a dépassé cette étape pour formuler des plans commerciaux concrets, des politiques communes d'union douanière et d'immigration avant de chercher une intégration politique plus élargie.

Une raison possible pour l'échec de l'Organisation de l'Unité Africaine est qu'elle a porté son attention, dès le début, à l'intégration politique pan-africaine sans, au prime abord, centrer ses efforts sur des mesures économiques et commerciales concrètes

²⁰ ibid

susceptibles de déboucher sur une plus grande union politique. Il est pertinent que le successeur de l'OUA, l'Union Africaine, a mis beaucoup plus d'accent sur les questions communes que sont le développement et la croissance économique, en partie à travers l'initiative du NEPAD. Il est plus facile, et dans le court terme, il sera plus bénéfique pour les organisations de cibler des questions qui pourraient être résolues au niveau technique sans faire recours aux grands thèmes politiques.

Il existe un grand nombre d'organisations régionales en Afrique, quelques unes actives, d'autres sont en sommeil, d'autres sont très efficaces et d'autres le sont moins. La plupart d'entre elles ont des membres qui se chevauchent ainsi que des attributions et objectifs conflictuels et complémentaires. Dans le cadre de cette analyse, il sera plus bénéfique de se focaliser sur les préoccupations les plus urgentes des membres de la CEDEAO : il s'agit ici de la CEDEAO elle-même, de l'UEMOA, l'Union Economique et Monétaire Ouest- Africaine.

Dans le même temps, nous allons procéder à comparer les deux formations économiques à leurs contreparties en Afrique Orientale et Australe : surtout la COMESA (Le Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe); la SADC (la Communauté de Développement d'Afrique Australe) et la SACU (L'Union Douanière d'Afrique Australe).

Cependant, il sera bénéfique d'examiner d'abord les domaines spécifiques en matière politique où les organisations régionales pourraient apporter une différence au plan de la compétitivité du textile en général et de l'éligibilité au régime textile de l'AGOA en particulier.

Intégration Régionale et Eligibilité au Régime Textile de l'AGOA

Pour aborder le cas particulier d'abord, le domaine principal où l'Afrique de l'Ouest a traîné concernant l'obtention de l'éligibilité de l'AGOA et par conséquent de pouvoir tirer profit du flux d'investissement et du commerce par rapport à l'Afrique Orientale et Australe , c'est dans le domaine de la capacité d'empêcher le transbordement illégal, et de satisfaire les autres exigences en matière de dossier pour le commerce en textile de l'AGOA. L'intégration régionale dans le cadre des politiques douanières et les procédures de mise en application pourront renforcer la confiance de la Douane Américaine et le Département Américain des Relations Commerciales (USTR) sur l'intégrité des déclarations d'origine provenant de l'Afrique de l'Ouest. Les pays respectifs, et c'est ce qu'ils font souvent, pourront améliorer, de leur propre chef, leurs procédures douanières. Le Sénégal, par exemple, a un système d'admission temporaire pour les marchandises en transit, qui était auparavant sujet à des abus graves. La Douane Sénégalaise a freiné de tels abus par la mise en vigueur de règlements plus strictes concernant la réexportation des marchandises. De façon similaire, le Ghana.

Intégration Régionale et la Compétitivité à Long terme.

Malgré les bénéfices immédiats que donne l'AGOA, la plupart des données disponibles suggèrent que les sociétés asiatiques qui investissent maintenant dans le renforcement de

la capacité textile et vestimentaire recherchent des avantages à long terme et pas les avantages qu'offre le système de quota temporaire ou les bénéfices à engranger du régime AGOA. Vu les ressources financières investies par les asiatiques, il est clair qu'ils sont là à la recherche d'un avantage compétitif à long terme qui permettra à leurs investissements d'apporter des recettes importantes, longtemps après la disparition des quotas sur le textile. Les tarifs préférentiels constituent un élément de cet avantage mais ils s'appliquent également à tous les pays éligibles sous le régime AGOA.

L'intégration régionale dans le secteur du coton pourrait être finalement l'une des critiques les plus déterminantes de la compétitivité de l'industrie textile en Afrique de l'Ouest. Dans l'ensemble, l'Afrique de l'Ouest qui produit 10% du coton mondial (15% au cas où les pays de l'Afrique Centrale tel que le Cameroun sont inclus) est le troisième producteur mondial après les Etats-Unis et l'Ouzbékistan. Toutefois, jusqu'ici les pays producteurs de coton en Afrique de l'Ouest n'ont pas agi de concert. En général, la filière cotonnière dans toute la région est marquée par une intervention massive de l'état à travers des Offices de Commercialisation de Coton et par le biais d'autres mécanismes. Beaucoup de ces Offices sont en état d'insolvabilité. Par exemple, la Compagnie Malienne de Développement de Textiles (CMDT) se trouve effectivement déjà en faillite en raison d'une planification médiocre, une mauvaise comptabilité et des niveaux de corruption inacceptables parmi les hauts responsables chargés de la gestion. Ces actes de malversation ont abouti à plusieurs condamnations carcérales ²¹

Cependant, ce qui est plus important est que les principaux producteurs en Afrique Occidentale – le Mali, le Burkina Faso, le Bénin – dépendent du coton pour plus de 80% de leurs recettes d'exportation. Cette situation les rend plus vulnérables aux incertitudes du prix mondial que les producteurs américains qui vendent la grande partie de leur production au marché intérieur. L'Afrique de l'Ouest est probablement le principal producteur le moins cher au monde, avec des prix au producteur se situant autour de \$0.21 la livre, montant qui est parmi le plus bas à l'échelle mondiale. Mais les prix actuels du coton, qui s'élevaient à \$0.45 la livre sont à leurs niveaux les plus bas en termes réels depuis les années 30. Même au Bénin, qui est probablement le producteur le plus efficace dans la région, les coûts de production avoisinent la moyenne de \$0,51 la livre. L'écart entre les coûts de production et les prix mondiaux s'explique en grande partie par la subvention du coton intérieur dans d'autres parties du monde. Selon la Commission Consultative Internationale sur le Coton, l'Europe accorde des subventions aux producteurs de coton qui dépassent deux fois le prix mondial, tandis que d'autres pays producteurs tels que les Etats-Unis, le Brésil, la Turquie, la Chine et l'Egypte octroient des subventions de façon très généreuse. Au plan global, les producteurs de coton reçoivent un montant qui dépasse \$4,8 milliards de subventions annuelles. Le rapport de la CCIC indique toutefois que l'Afrique de l'Ouest est l'un des secteurs le plus compétitifs du monde en matière de coton. « A en juger par les normes internationales, la région est productrice de coton de bonne qualité, les rendements moyens sont très élevés et les taux d'égrenage sont supérieurs. Les conditions environnementales locales, la main d'œuvre bon marché et l'organisation efficace du secteur en disent long sur la

²¹ « Menace à la filière coton » Analyse Africaine, le 17 octobre 2002

compétitivité de l'Afrique de l'Ouest. La région ne peut, cependant, pas se lancer en concurrence avec les autres régions en prenant en compte le niveau de subventions »²²

Même au cas où l'intégration régionale devient plus forte, les producteurs en Afrique de l'Ouest pourront contribuer à faire monter les prix au marché mondial. Les pays d'Afrique de l'Ouest peuvent néanmoins réduire leur dépendance du prix de coton à l'échelle mondiale, en faisant recours à l'instrument efficace d'intégration régionale.

L'intégration régionale sera la voie qui permettra aux pays d'éviter l'exportation des matières premières (du coton ouaté) en créant les conditions propices susceptibles de provoquer une hausse de la demande du coton au niveau régional, contribuent ainsi à une compétitivité à long terme dans l'industrie textile. Dans un cercle vertueux, l'intégration régionale en matière de production textile et vestimentaire pourrait faire croître la demande régionale intérieure, qui à son tour augmenterait l'efficacité de la production et réduire la vulnérabilité des pays producteurs aux aléas des marchés mondiaux et aux subventions octroyées aux producteurs des autres pays. Une production plus compétitive de coton attirerait des nouveaux investissements dans la production du textile qui déboucherait sur une compétitivité globale plus accrue de la fabrication vestimentaire.

Les ministres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, au cours de leur réunion au début de cette année, ont formellement reconnu cette réalité et lancé un appel à davantage d'efforts pour la promotion de la production textile et à l'intégration régionale²³. Discutant de diverses options et possibilités disponibles pour la réforme de la filière cotonnière, les ministres ont choisi la voie d'un secteur intégré, libéralisé et régionalisé. Ils ont aussi lancé un appel pour la création d'une association régionale regroupant toutes les sociétés productrices de coton pour donner une voix porteuse au secteur privé dans la conception des politiques et stratégies de développement.

Quelques unes de ces évolutions sont déjà en cours de réalisation pour contrecarrer la détérioration des termes de l'échange auxquels les producteurs ouest-africains sont confrontés. Le Sénégal, par exemple, a commencé en 1999 un processus de privatisation de la société d'état chargée du développement de coton par la cession de 30% des parts de la société aux associations d'exploitants agricoles et l'état compte faire davantage de cession des parts aux employés, au public et à un adjudicateur.

En juin 2000, le Bénin a mis fin au monopole dont jouissait auparavant la Société Nationale pour la Promotion Agricole, qui exerçait le contrôle de toutes les opérations de la filière, plus particulièrement de l'achat des graines de cotonnier, des crédits agricoles, de la fabrication de fibre de coton, et de la vente tout en libéralisant le secteur pour une participation plus accrue du secteur privé.²⁵

Au Togo, la société parastatale d'égrenage de coton a été restructurée pour donner 50% des bénéfices aux exploitants agricoles et le statut de monopole a été abrogé.²⁶ La Côte d'Ivoire a également privatisé la société d'égrenage de coton.²⁷ La privatisation et la commercialisation de la filière cotonnière et les opérateurs du secteur est clairement une façon de renforcer l'intégration régionale compte tenu du fait qu'un secteur libéralisé et

tourné plus vers le marché sera plus libre à établir des relations d'affaires régionales au-delà des frontières que le monopoles d'Etat.

V. EFFICACITE DES ORGANISATIONS REGIONALES

Le rapport du Président soumis pour l'examen du Congrès a fait une réévaluation de certaines organisations régionales majeures en Afrique, tout en faisant sortir l'évaluation de leurs contributions en faveur de l'intégration régionale. Le rapport a indiqué que la COMESA était de loin le groupement régional le plus efficace sur l'ensemble des groupements régionaux et que la CEDEAO faisait partie des moins efficaces.

COMESA

L'une des raisons citées pour le succès de la COMESA est qu'il a pu cibler exclusivement, et dès le début, la libéralisation du commerce. La Charte de la COMESA définit la mission et les objectifs de l'organisation comme suit :

- Les but et les objectifs de la COMESA tels qu'ils sont définis dans le Traité sont de faciliter la suppression de toutes les faiblesses structurelles et institutionnelles des états membres afin de les permettre d'atteindre un développement collectif et soutenu.

« Entre autres, les états membres de la COMESA ont convenu de la nécessité de créer et de maintenir :-

- Une Zone de libre échange qui garantit la libre circulation des biens et de services à l'intérieur de la COMESA et la suppression de toutes les barrières tarifaires et non-tarifaires.
- Une Union douanière qui imposera un tarif douanier commun dans tous les états de la COMESA sur des biens et services provenant des pays hors de la COMESA.
- La libre circulation des capitaux et des investissements réglementés par l'adoption des pratiques d'investissement communes afin de créer un environnement plus favorable à l'investissement pour la région de la COMESA.
- L'adoption des arrangements communs de visa y compris le droit d'établissement qui mène, en fin de compte, à la libre circulation des personnes de bonne foi »²⁸

Sur les 20 membres de la COMESA, la moitié d'entre eux ont déjà ratifié un accord de la libéralisation des échanges concernant la réduction des tarifs intérieurs à zéro parmi les membres, et bientôt les autres se joindront pour les préparations qui aboutiront à la déclaration de l'Union Douanière en 2004. Ensemble avec l'Union Européenne dans son

prochain cycle d'élargissement, celle-ci sera la plus grande Union Douanière du monde, avec plus de 400 millions d'habitants. La COMESA se propose de réaliser la pleine union monétaire et la libre circulation des personnes à l'horizon 2025. Cette prévision est un objectif plus réalisable que certaines visions panafricaines prônées par d'autres groupes, car il sera, notamment, l'aboutissement d'un processus qui a débuté avec des objectifs plus modestes et mesurables étroitement liés au développement économique durable.

La COMESA et ses membres ont collaboré beaucoup plus étroitement que d'autres organisations régionales dans les domaines de procédures douanières, ayant simplifié et harmonisé les règles d'origine, introduit les déclarations douanières automatiques et des systèmes de transit à travers l'utilisation des documents communs pour les échanges commerciaux dans toute la région. La COMESA en tant qu'organisation a collaboré avec la CNUCED, ayant reçu l'assistance technique auprès d'elle ainsi que de l'aide provenant de sa branche qui traite des affaires des Systèmes Automatiques des Données Douanières (ASYCUDA). Il reçoit également de l'aide auprès de l'USAID, de la Douane Américaine et de l'USTR par rapport à des règles d'origine, au développement des approches régionales permettant de surmonter les barrières des investissements, et à l'harmonisation des télécommunications. D'autres formes d'assistance consistent à aider la COMESA à renforcer sa coopération et son harmonisation avec la SADC, qui a une appartenance qui se chevauche mais elle n'est pas identique. En Octobre 2001, la USTR a Signé un Accord Cadre de Commerce et d'Investissement (TIFA) avec la COMESA qui établissait un mécanisme formel des consultations régulières sur les questions du commerce et d'investissement entre les EU et la COMESA.

Les systèmes automatiques de transit (qui constituent une partie de l'ensemble du système ASYCUDA) pourraient être un élément critique du contrôle des transbordements illégaux et ils seront, par conséquent, très importants pour les principaux importateurs du textile qui ne voudraient pas voir la violation de leurs accords préférentiels de commerce par les pays inéligibles. Le modèle de transit ASYCUDA ++ 1,17 a été en réalité développé pour satisfaire les besoins de la COMESA qui cherchait un système d'entre posage pour les marchandises en transit, et ce système a été mis en œuvre dans plusieurs pays de la COMESA

Presque tous les principaux pays bénéficiaires de la facilité AGOA sont membres de la COMESA. Le Madagascar, l'île Maurice, le Malawi, le Kenya, la Namibie, l'Ouganda, la Zambie et le Swaziland sont tous des pays membres de la COMESA. Seuls l'Afrique du Sud, le Lesotho et le Botswana, qui sont eux-mêmes membres de l'Union Douanière d'Afrique Australe (SACU) sont des bénéficiaires importants de l'AGOA mais n'appartiennent pas à la COMESA.

SACU

L'Union Douanière d'Afrique Australe (SACU) est la plus ancienne Union Douanière du monde, établie en 1910, et forte d'une population d'environ 50 millions d'habitants et représentant presque 40% de la totalité du PIB de l'Afrique Subsaharienne. Elle est en

tête des régions Africaines en matière des exportations et la principale destination des Investissements Directs Etrangers. Implantée par l'économie gigantesque d'Afrique du Sud, la plus grande économie sur le continent Africain, la SACU incluse également le Botswana, la Namibie, le Lesotho et le Swaziland, tous sont aussi des membres de la Zone Monétaire Rand, utilisant le rand Sud-Africain comme l'unité monétaire commune à l'exception du Botswana. L'un des points forts de la SACU est que, dès sa création, elle a maintenu une position apolitique, se focalisant plutôt sur des problématiques pragmatiques d'intégration économique et douanière. Même, pendant l'époque d'apartheid en Afrique du Sud, lorsque les autres membres de la SACU (La Namibie était alors sous l'autorité directe Sud-Africaine) étaient parmi les états de la ligne de front pendant la lutte contre l'apartheid, la SACU elle-même a pu centrer ses activités sur des questions commerciales techniques pour le profit de tous ses membres.

La SACU et les Etats Unis ont initié un processus de négociations de l'Accord de Libre Echange, qui sera complémentaire à l'Accord de Libre Echange UE – Afrique du Sud ratifié en 2000. A cause de l'Union Douanière, les autres membres de la SACU sont devenus membres de facto de l'accord Afrique du Sud – UE, statut qui donne à ces-pays-ci le même accès préférentiel au marché de l'UE ainsi que l'ouverture de leurs marchés aux importations provenant de l'Union Européenne.

L'examen des effets de l'accord UE sur les économies de la SACU est instructif. Bien que le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland pourraient perdre des recettes dues à la baisse des tarifs sur les importations provenant de l'UE, il est évident que, dans le long terme, l'accord accroîtra la compétitivité des industries de tous les états membres de la SACU. Selon les estimations, les pertes des revenus varient de 5,3% pour le Botswana à 13,9% pour le Swaziland. Toutefois, la mise en œuvre intégrale des réductions tarifaires sur les importations en provenance de l'UE sera faite par étapes étendues sur une période de 12 ans.²⁹ Ceci fournira un cadre incitatif très puissant pour le gouvernement d'entreprendre des réformes fiscales fondamentales et d'élargir la base d'imposition, tout en réduisant de façon substantielle et dans la même période, les effets négatifs immédiats des revenus.

Certaines industries seront aussi affectées étant donné que les entrepreneurs de l'UE feront preuve d'une plus grande efficacité qui accroîtra les pressions compétitives sur les industries de la SACU. L'UE a fait une promesse d'apporter aussi bien l'assistance technique que le soutien budgétaire direct négatives éventuelles résultant de l'accroissement des pressions compétitives sur les industries locales. Les effets à long terme devraient inclure une plus grande efficacité et compétitivité des industries de la région SACU qui ont été obligées et aidées à effectuer des restructurations. Des coûts et bénéfices similaires doivent s'accumuler auprès de l'Accord de libre Echange SACU – Etats Unis, qui verra davantage d'ouverture des marchés de la SACU aux exportations provenant des Etats-Unis, y compris d'assistance technique plus accrue des Etats-Unis, phénomène qui accroîtra aussi la compétitivité des industriels régionaux. Un bénéfice important des SALE par rapport aux accords unilatéraux d'accès préférentiels aux marchés est que ces accords contribuent à « l'immobilisation » de bénéfices à long terme, et cela donne une signalisation importante aux investisseurs éventuels.

CEDEAO

La CEDEAO, contrairement à la COMESA et la SACU a toujours jouer un rôle politique dynamique mais elle a réalisé très peu en matière d'intégration économique. Le rôle politique jusqu'à un certain point, avait été imposé à l'organisation, vu que les guerres et les crises politiques dans la région ont toujours nécessité une intervention politique, et plus souvent, une intervention armée. Il existe très peu de doute cependant, que le rôle politique et le mandat de la CEDEAO ont éclipsé la libéralisation du commerce et d'autres questions liées au commerce et à l'investissement. Néanmoins, la CEDEAO a fait preuve d'une nouvelle détermination à mettre l'accent sur des problèmes économiques et commerciaux, dont cette conférence-ci en constitue une preuve. Il est maintenant clair que l'objectif visé par la CEDEAO est de devenir un marché unique régional, avec une consolidation des tarifs extérieurs communs et des politiques économiques harmonisées.

Les Etats Unis a appuyé l'intégration régionale au sein de la CEDEAO à travers le Programme Régional Ouest-Africain de l'USAID basé à Bamako, qui se focalise sur des domaines d'intégration des infrastructures tels que l'énergie et le renforcement de la capacité commerciale du Secrétariat de la CEDEAO.

Parmi les initiatives les plus importantes, l'on compte les démarches pour une intégration plus accrue entre la CEDEAO et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et l'expansion du Tarif Extérieur Commun (TEC) initié par l'UEMOA en 2000 pour englober toute la région de la CEDEAO.

UEMOA

L'UEMOA est l'une des institutions clés de la zone franc (CFA), avec 8 des pays membres partageant une monnaie unique et une langue (à l'exception de la Guinée Bissau, récemment admise, avec le portugais comme la langue officielle). Le tarif extérieur commun (TEC) prévoit un taux maximum de 22% sur les importations à destination de la région, bien que la conformité ne soit pas homogène parmi tous les pays. L'UEMOA s'est focalisée en grande partie sur les questions politiques, visant à la convergence des états membres par la mise au point d'un plan comptable et les cadres juridique et réglementaire en faveur d'un système bancaire régional. Le commerce parmi les membres de l'UEMOA a fait très peu de progrès malgré ces évolutions positives.

Lorsqu'il était encore en fonctions à titre de Directeur-Général Adjoint du FMI, Alassane Ouattara, a suggéré quelques unes des causes qui sous-tendaient cette évolution. Dans une déclaration faite en 1998 devant le Conseil Economique et Social Français, il a dit :

- Les Sauveurs et les investisseurs éventuels ne sont pas encore convaincus de l'orientation et de la durabilité des politiques économiques. Les tâtonnements ou le manque de volonté de mettre en œuvre les mesures cardinales telles que la privatisation ou la suppression des exonérations spéciales, font grandir la

perception que l'engagement du gouvernement à l'esprit du programme d'ajustement pourrait être moins total et par conséquent se heurterait à des contretemps ou des retards quand il devient utile de prendre des décisions dures.

- L'incertitude qui entoure le cadre juridique et **réglementaire des affaires soulève une perception des risques associés** aux investissements. Les droits et les contrats de propriété n'ont pas encore été mis en vigueur sans parti pris, laissant ouverte une porte de corruption. Le droit commercial est souvent très obsolète et même dans le cas où les législations appropriées existent, le niveau insuffisant de ressources consacrées au fonctionnement du système juridique signifie que la législation est souvent appliquée de façon arbitraire et sans équité si tant est qu'on l'applique.
- Lié étroitement à celle-ci est le problème de la capacité de **gestion économique et les lenteurs administratives ou bureaucratiques**. Dans nombre de pays Africains, les employés publics sont pléthoriques de façon à ce que les fonctions publiques soient efficaces ou soient adaptées aux circonstances et exigences sans cesse en voie de transformation. La restriction du salaire nominal a été une partie importante des efforts déployés envers la stabilisation depuis la dévaluation, mais ce phénomène l'a rendu difficile pour les gouvernements de l'UEMOA de recruter et de maintenir les employés compétents dont ils ont besoin pour formuler et mettre en œuvre leurs politiques avec efficacité.
- L'investissement privé est démotivé **par l'absence d'une infrastructure économique appropriée et la disponibilité d'une force ouvrière bien formée et moins chère**. Une politique de consolidation fiscale fondée sur la compression de dépenses d'investissement essentielles ou la réduction de fonds pour la santé et l'éducation ne sont pas soutenables à la longue et donnent de fausses signalisations aux investisseurs éventuels sur les priorités du gouvernement ».³⁰

Ouattara a souligné l'importance de l'intégration régionale comme l'une des clés de voûte par lesquelles les petites économies de l'Afrique de l'Ouest pourraient réaliser, à travers la coordination, une puissance économique collective, que nul pays ne pourra réaliser individuellement. Il a mis en relief la nécessité d'un code d'investissement commun, une nomenclature budgétaire commune et l'harmonisation des politiques budgétaires et fiscales aboutissant à la libre circulation des biens, services et des personnes au sein de l'Union tout entière.

La question ciblée dans ce rapport est de trouver jusqu'à quel point ces objectifs seraient réalisés dans le cadre actuel de la CEDEAO et de l'UEMOA et la détermination de la durée que de telles réformes pourraient donner des effets mesurables concernant la compétitivité de l'industrie textile dans la région.

³⁰ L'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Faire face aux défis futurs », A. Ouattara, Fonds Monétaire International le 30 Juin, 1998

Les Ministres de l'Agriculture des états membres de l'UEMOA, dans une réunion au début de cette année, ont mis au point un plan d'action pour rehausser la compétitivité de la filière cotonnière en Afrique de l'Ouest, qui malgré son importance à la région et aux marchés internationaux du coton, est confrontée à la baisse des prix internationaux, à l'insuffisance des moyens de valeur ajoutée à l'échelle domestique ou régionale, et la nécessité d'effectuer généralement des réformes et des restructurations substantielles au niveau des politiques agricoles. Réunis à Lomé en mars et encore à Abidjan en juin, avec le soutien de la Banque Africaine de Développement et de concert avec d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ils ont convenu de quelques initiatives clés sous le thème global de la libéralisation et de l'intégration régionales.³¹

Ils ont convenu d'entreprendre la coopération régionale dans les cadres de :

- L'amélioration de la qualité du coton produit en Afrique de l'Ouest à travers la création d'un Centre technique régional d'Excellence et la création d'une base de données et un système d'information ;
- La réduction des coûts de transport et des finances ;
- La mécanisation accrue de la filière cotonnière.
- Le remplacement du monopole d'achat national par un système régional tourné au marché ;
- Les mesures incitatives pour augmenter la valeur ajoutée dans la région, le développement d'une industrie textile plutôt que d'assurer l'exportation de 90% de la production totale sous forme de peluches ;
- La mise au point d'un système d'information pour les producteurs et les acheteurs de coton ;
- Le développement et la promotion des intérêts communs parmi les pays producteurs de coton de la région au cours des négociations bilatérales dans le cadre de l'OMC.

Ces évolutions constituent une partie cruciale du processus d'intégration régionale et du renforcement de la compétitivité de la région malgré le fait que leurs effets ne seraient pas probablement visibles d'ici quelques années dans les marchés internationaux de textile et de produits vestimentaires ou par les sociétés régionales traitant des affaires de textile. L'UEMOA, cependant, est potentiellement le meilleur véhicule pour la réalisation de la coordination des politiques en Afrique de l'Ouest notamment, d'autant plus que l'UEMOA et la CEDEAO pourraient eux-mêmes réaliser une intégration plus étroite. Le gouvernement américain partage ce point de vue. La USTR et d'autres

³¹ Réunion de Concertation des Ministres Chargés de l'agriculture des Etats Membres de l'UEMOA et de la Conférence des Ministres de l'Agriculture d'Afrique de l'Ouest et du Centre sur la Filière Coton, Abidjan du 24 au 26 Juin 2002.

agences du gouvernement des Etats-Unis abriteront un symposium technique sur les politiques à Washington en faveur des commissaires de l'UEMOA et des Ministres du Commerce et des Finances des pays membres. Le symposium a inclu l'assistance technique et les consultations sur les initiatives et les réformes des politiques pour parvenir à l'objectif d'intégration économique globale prôné par l'UEMOA ainsi que les mesures visant la promotion du commerce et de l'investissement entre les Etats-Unis d'une part et les pays membres de l'UEMOA de l'autre. La USTR a aussi conclu un accord régional TIFA avec les pays membres de l'UEMOA en avril 2002, qui établissait un nouveau Conseil de Commerce et d'Investissement entre les Etats-Unis – UEMOA. Selon la USTR, cet accord (TIFA), a déjà commencé à aider le renforcement des relations commerciales et d'investissement entre les Etats-Unis et l'UEMOA.

Bien que ces évolutions ne signifient pas que les Etats-Unis aient marginalisé la CEDEAO en tant qu'organisation, elles impliquent qu'à cause de son ciblage plus accentué des questions commerciales, économiques et techniques, il se pourrait que l'UEMOA soit le chemin qui mène à l'intégration régionale dans les questions relatives au commerce et.

VI. LE ROLE DU SECTEUR PRIVE

Jusqu'ici ce rapport a mis beaucoup plus d'accent presque sur le rôle que le gouvernement et les institutions publiques peuvent et doivent jouer pour la création des conditions nécessaires pour la réalisation d'un développement plus rapide et durable dans le secteur du textile en Afrique de l'Ouest. Et il est vrai que la plupart des mesures nécessaires et urgentes devraient être prises par les gouvernements nationaux et/ou les organisations régionales. Seul un gouvernement national pourra mettre sur pied les politiques et la législation douanières nécessaires, établir et assurer l'application des procédures coercitives requises pour réaliser l'éligibilité textile offerte par l'AGOA. Seuls les organisations régionales, agissant comme représentants des gouvernements des états membres, pourront instituer les genres de coopération et d'harmonisation des politiques et de procédures requises pour transformer les industries et marchés nationaux fragmentaires en de grandes entités régionales intégrées.

Mais des sociétés individuelles et des associations d'affaires aussi ont un rôle critique à jouer. Au cours d'un colloque où il a examiné le thème de la compétitivité industrielle, Michael Porter a identifié des groupes des industriels comme étant la clé d'un développement³² réussi tout en identifiant un groupement comme une diversité d'industries liées et d'autres entités pertinentes à la compétition. Ils comporteraient par exemple, les fournisseurs des inputs tels que les produits intermédiaires ou les parties constituantes de produits ; l'approvisionnement des machines et la prestation des services ; les services de la communication et la logistique ; l'emballage; la prestation des

³² L'Avantage Compétitif des Nations, M. Porter. The Free Press, New York, 1990.

conseils juridiques et comptables et beaucoup d'autres. Les Groupes, tels qu'ils sont définis par Porter, englobent non seulement l'industrie primaire (par exemple., la confection des vêtements) mais également des liens avec les fournisseurs et les clients en amont et en aval et latéralement avec les producteurs et les fabricants des produits complémentaires et avec les sociétés dans les industries liées par les aptitudes, les technologies et les inputs communs. Porter a défini les frontières des groupes comme environnant les liens et les complémentarités à travers les industries et les institutions qui sont très pertinentes à la compétition tout en mettant de côté celles qui sont périphériques. Par conséquent, l'éducation, les savoir-faire complémentaires ou connexes, la disponibilité des inputs physiques, d'environnement politique, l'infrastructure peuvent dans l'ensemble être considérés comme des parties intégrantes d'un groupe. Selon Porter, une caractéristique dominante des groupes qui ont réussi, révèle que la phénomène promeut la compétition aussi bien que la coopération. Bien que les industries puissent se lancer en concurrence avec acharnement pour gagner et maintenir les clients, elles pourraient collaborer dans des domaines d'intérêt et de bénéfice mutuels tels qu'au niveau des associations industrielles . Malgré le fait que Porter s'est focalisé sur la mise au point des groupes dans un seul pays, les principes clés de son argument sont également vrais pour des régions comme l'Afrique de l'Ouest. En réalité, pour de plus petits pays, l'intégration régionale et la coopération transfrontalière pourraient être la seule voie pour développer des groupes dynamiques.

Porter identifie quatre déterminants majeurs pour le succès d'un pays à pouvoir concurrencer dans une industrie particulière à l'échelle internationale :

1. Une stratégie, structure et rivalité fermes (les conditions dans la nation régissant la constitution, l'organisation et la gestion des sociétés et la nature de la rivalité domestique)
2. Conditions des Facteurs (la position de la nation relativement aux facteurs de production, tels qu'une force ouvrière qualifiée ou l'infrastructure, les ressources financières et les capitaux, tous étant nécessaires pour les entreprises de concurrencer dans une industrie donnée.
3. Conditions de la Demande (la nature de la demande intérieure pour le produit de l'entreprise ou pour le service).
4. Industries Connexes et Auxiliaires (la présence ou l'absence dans la nation des industries assurant l'approvisionnement qui ont la capacité de concurrencer non seulement à l'échelle domestique mais aussi ont le potentiel de concurrencer à l'échelle internationale.)

Tous ces principes s'appliquent aussi à une région de même qu' à un état individuel. L'harmonisation du droit des sociétés et la loi régissant la compétition parmi les pays en Afrique de l'Ouest pourraient améliorer les conditions dans lesquelles les entreprises font leurs transactions, collaborent et se concurrencent entre elles-mêmes. Certains pays ont des meilleures infrastructures de transport et des moyens de communications moins chers

ainsi que l'eau, la disponibilité de l'énergie à moindre coût. D'autres pays pourraient avoir le potentiel agricole (par ex. de culture de coton), d'autres auraient l'avantage d'une main d'œuvre bon marché et d'autres encore auraient une infrastructure financière plus développée, ou un système d'éducation ou une base industrielle.

En tant que région, les pays de l'Afrique de l'Ouest agissant de concert, seraient vraisemblablement mieux placés pour développer les conditions compétitives en matière des facteurs qu'à travers des efforts individuels. L'intégration régionale crée un grand marché où il existait précédemment plusieurs marchés minuscules. Comme Ouattara l'avait précisé ci-dessus, les pays membres de l'UEMOA constituent ensemble une région avec une population qui s'élève à 90% de celle du Nigeria. Ensemble, la CEDEAO et l'UEMOA constituent un marché d'environ 250 millions d'habitants – un nombre élevé quels que soient les critères utilisés. Bien que la demande de la région par rapport à la production du textile ne puisse jamais atteindre le niveau de la demande éventuelle des exportations, elle pourrait, au total, contribuer à la compétitivité de l'industrie. Vu que les conditions de facteurs en Afrique de l'Ouest en tant que région seraient de loin plus impressionnantes que dans un seul pays, de même les industries connexes et celles qui soutiennent, lorsqu'elles sont considérées à l'échelle régionale seraient de loin plus grandes et diverses que lorsqu'elles se positionnent à l'échelle nationale. En outre, la capacité des fournisseurs d'assurer l'approvisionnement d'un marché gigantesque et intégré ne provoquera pas seulement l'accroissement des producteurs existants mais elle stimulera aussi le développement de nouvelles industries d'approvisionnement et de soutien.

Comme la discussion de la filière coton nous l'illustre dans la Section 111, quelques pays de l'Afrique Occidentale ont des producteurs de coton qui sont compétitifs à l'échelle globale, situation qui pourrait accroître leur compétitivité à condition que l'intégration régionale du secteur puisse être accélérée. Si l'on ajoute d'autres avantages régionaux dans la Fabrication des vêtements, l'Afrique de l'Ouest dispose de plusieurs conditions nécessaires pour établir un Secteur textile compétitif à l'échelle internationale. L'intégration régionale est, cependant, une condition sine qua non pour l'aboutissement de ce plan.

A titre superficiel, beaucoup de conditions énumérées pour le succès de groupes tels que Porter les décrit relève du gouvernement. L'harmonisation des lois, la réduction ou la suppression des tarifs intérieurs, la valorisation de l'infrastructure financière et physique régionale ainsi que beaucoup d'autres développements clés requièrent l'intervention dominante des gouvernements, soit individuellement soit à travers les organisations régionales.

Mais Porter souligne que le trait distinctif des groupes est la compétition et la coopération des sociétés entre elles. Il met en exergue le fait que les groupes eux-mêmes ne sont pas compétitifs mais ce sont les entreprises elles-mêmes qui deviennent plus compétitives en raison de leur participation à un groupe spécifique.

Alors que les gouvernements peuvent créer des conditions pour que les choses se réalisent, les sociétés elles-mêmes jouent un rôle déterminant. Elles font cela de deux manières :

En améliorant leurs propres aptitudes et la technologie à travers la collaboration avec d'autres entreprises locales, étrangères ou régionales et en engageant les gouvernements pour solliciter les conditions susceptibles de promouvoir la prospérité des entreprises.

Une Association Régionale de l'industrie vestimentaire et textile qui inclurait les industries d'approvisionnement et les activités connexes pourrait être une porte-parole au sein de la CEDEAO et/ou de l'UEMOA en passant par des discussions avec les gouvernements nationaux respectifs et en demandant les réformes et la coopération ciblées nécessaires pour l'industrie. Trop souvent et ceci avec des raisons valables, les associations sont considérées comme des groupes sollicitant des concessions spéciales ou des bénéfices, depuis le dégrèvement fiscal jusqu'à la protection contre des importations.

Au cas où une association industrielle régionale se focalisait sur des questions d'intégration régionale en matière des politiques commerciales, telles que les sujets abordés dans ce rapport, elle serait vue comme une association qui fait preuve de l'esprit de dépassement plutôt qu'un groupe d'intérêt spéciale à la recherche des faveurs spéciales.. Etant donné que l'intégration régionale apportera davantage de bénéfices plutôt qu'à la seule industrie textile, des associations industrielles et/ou associations des exportateurs pourraient se constituer en des groupements régionaux pour faire le plaidoyer afin qu'il y ait des réformes des politiques.

Les Ministres Chargés de l'Agriculture de la région ont eux-mêmes lancé un appel pour la création d'une association de producteurs de coton, qui, de concert avec l'association régionale de l'industrie textile pourront apporter des progrès tangibles et rapides pour le développement de ce groupe.

De telles associations pourraient aussi instituer une plus forte auto-gouvernance à l'échelle de l'industrie, créant volontairement des normes régionales susceptibles de faire de la région tout entière une destination plus incitative pour les investisseurs étrangers et les clients. De telles associations, il est fort possible, peuvent collaborer avec d'autres organisations régionales ou des organisations nationales chargées de la promotion du commerce et de l'investissement et avec le soutien éventuel des donateurs, elles peuvent s'engager à des initiatives pour la promotion régionale. Présenter l'Afrique de l'Ouest comme une destination où l'on fait des affaires et souligner les synergies régionales existantes ou qui seront bientôt mises en place, seraient des initiatives plus attrayantes pour les investisseurs éventuels et même les coûts seraient bas par rapport à une promotion individuelle entamée par les pays respectifs, chacun essayant de vanter ses propres mérites.

Les associations régionales peuvent aussi être le cadre de la création des alliances transfrontalières parmi les compagnies bien avant la pleine intégration régionale.

Deux ou trois ou davantage de compagnies qui créent des chaînes et des alliances transfrontalières de production, d'approvisionnement et de distribution peuvent permettre à ces chaînes de réaliser une croissance significative dans les marchés domestiques ou internationaux ainsi que servir de vitrine pour les investisseurs étrangers éventuels du potentiel que dispose la région de s'intégrer aux chaînes d'approvisionnement globales.

VII. CONCLUSIONS

Le monde évolue pour les fabricants du textile et des vêtements partout. L'introduction de l'AGOA et la suppression prochaine du système des quotas nationaux qui ont influencé les investissements vestimentaires et les décisions portant sur l'approvisionnement pour les 30 dernières années sont seulement deux des évolutions les plus importantes, qui, dans les deux ou cinq prochaines années, n'épargneront aucun segment de l'industrie ni aucune compagnie tant en Afrique que dans le reste du monde.

Les pays Africains ne sont pas exclus de ces évolutions. Ils pourront tirer profit de ces transformations survenues dans l'industrie globale, bien que ces changements en cours constituent des menaces potentielles significatives. La position dominante des pays tel que la Chine peut seulement grandir pendant que les quotas disparaissent, tandis que l'intégration des pays de l'Europe de l'Est à l'UE dans les deux prochaines années, augmentera leur part du commerce global en textile, surtout que les industries textiles de l'Est ont des prix très inférieurs.

Pour l'Afrique, l'AGOA constitue une chance immédiate à saisir dans les deux ans que les quotas seront en vigueur et une chance à tirer meilleur parti de l'entrée au marché américain sans quotas et en franchise de douane. Ceci permettra aux compagnies Africaines d'établir une base afin de développer un avantage compétitif à long terme et de s'intégrer à la production globale et aux chaînes d'approvisionnement non seulement dans le marché américain mais aussi dans le marché de l'UE. Les pays africains qui n'arrivent pas à entrer dans les jeux par le biais de l'AGOA pendant les deux années à venir, le trouveront par la suite difficile sinon impossible de développer une présence dans les marchés internationaux du textile. L'accroissement rapide des exportations vestimentaires de la plupart des pays Africains depuis la mise en œuvre de l'AGOA au début de l'an 2001 est une preuve que la majorité des pays Africains répondent avec agressivité et de façon réussie pour relever le défi. L'accroissement massif de nouveaux investissements étrangers programmés pour l'Afrique est une preuve que l'industrie globale prend au sérieux cette opportunité et que les investisseurs s'intéressent au potentiel à long terme de l'Afrique de même que la relance des ventes.

L'accroissement rapide des ventes des exportations dans le cadre de l'AGOA et l'augmentation des Investissements Directs Etrangers dans la production du textile africain ont jusqu'ici été fortement concentrés entièrement en Afrique Orientale et Australe. Ces rapport soutient que ce phénomène est dû en grande partie à une intégration régionale plus accrue dans les régions de la SACU et de la COMESA qu'en Afrique de l'Ouest. Bien que la qualité et le coût puissent être en quelque sorte meilleurs

en Afrique Orientale et Australe qu'en Afrique Occidentale, ce rapport identifie l'intégration régionale du commerce, les politiques d'investissement et les opérations douanières comme les causes principales de cette disparité. Le rapport identifie des initiatives claires de la politique commerciale régionale et l'intégration Douanière comme des facteurs clés pour assurer la performance supérieure des régions de la SACU et de la COMESA pour pouvoir attirer les IDE liés au textile.

Sur les deux organisations régionales concernées par des questions économiques et commerciales en Afrique de l'Ouest, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) semble avoir une approche plus ciblée que la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) concernant les questions économiques et commerciales. L'UEMOA semble donc être mieux équipée pour la réalisation de l'harmonisation régionale en matière de commerce, de réglementation des affaires et des questions douanières qui sont nécessaires pour permettre aux pays d'Afrique de l'Ouest d'être compétitifs dans l'industrie textile globale. L'idéal serait que l'UEMOA et la CEDEAO réalisent une intégration plus accrue et se focalisent sur des problèmes liés au commerce technique et aux affaires économiques plutôt que de cibler de grands thèmes politiques.

Bien que la réforme ne puisse se concrétiser sans l'action gouvernementale à l'échelle nationale et régionale, les compagnies Ouest-Africaines évoluant dans l'industrie textile ont un rôle de sensibilisation important à jouer au niveau national et régional pour le changement des politiques, en agissant de concert pour promouvoir l'Afrique de l'Ouest comme le meilleur endroit pour l'investissement et la délocalisation de la fabrication des textiles, et en créant des relations transfrontalières parmi les compagnies et associations. Ces groupes-ci peuvent constituer la base pour un groupement de textile régional compétitif à l'échelle internationale, qui peut finalement intégrer la production du coton en amont à la fabrication du textile et des vêtements en collaboration avec des compagnies internationales.

La première démarche est que les compagnies régionales, au niveau de l'industrie textile et des producteurs de coton ou même plus largement au niveau des secteurs de fabrication ou d'exportation peuvent constituer des organisations régionales pour sensibiliser les organisations régionales officielles telles que l'UEMOA et la CEDEAO et les gouvernements nationaux pour accélérer le processus d'intégration régionale en matière de commerce et d'investissement. Ces organisations peuvent aussi concevoir des stratégies conjointes en collaboration avec les gouvernements nationaux et les organisations régionales afin de promouvoir l'investissement dans la région, avec la résultante mission d'aider à bâtir et à sécuriser l'Afrique de l'Ouest comme un endroit de l'avenir pour l'industrie textile globale.

